

CONCOURS INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL

SESSION 2022

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

CONCOURS INTERNE : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

TROISIÈME CONCOURS : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

SPÉCIALITÉ : ANIMATION

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 38 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes attaché territorial, responsable du pôle Éducation Enfance Jeunesse d'Admiville, commune de 15 000 habitants comprenant une grande proportion de jeunes âgés de 16 à 24 ans.

Compte tenu du faible taux d'équipement de la commune en direction de la jeunesse et des capacités budgétaires limitées pour créer un nouvel équipement, le maire et les élus souhaitent étudier la possibilité de faire évoluer la médiathèque d'Admiville vers un tiers-lieu dans lequel les jeunes auraient toute leur place.

Le maire vous demande de rédiger, à son attention, un rapport sur les tiers-lieux centrés sur la jeunesse, permettant de dégager des solutions opérationnelles pour l'évolution de la médiathèque en ce sens.

Vous rédigerez ce rapport à l'aide des éléments du dossier et en mobilisant vos connaissances.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Politiques Jeunesse : l'urgence d'agir et de réinventer » - Aurélien Hélias - *Le Courrier des Maires* - 11 janvier 2021 - 1 page
- Document 2 :** « De la bibliothèque au tiers-lieu culturel : un enjeu d'avenir pour les communes ! » - Philippe Mallard - *Gouvernance think tank magazine* - 19 avril 2019 - 2 pages
- Document 3 :** « L'État engagé auprès des tiers-lieux » (extrait) - Dossier de Presse - *Agence nationale de la cohésion des territoires* - 27 août 2021 - 14 pages
- Document 4 :** « La coopérative tiers-lieux » (extraits) - *Revue sur les tiers-lieux* N°7 - mai 2021 - 4 pages
- Document 5 :** « Le moral des jeunes fortement affecté par la crise sanitaire » - *INJEP - Analyses et synthèses* n° 54 - janvier 2022 - 4 pages
- Document 6 :** « L'Archipel, Tiers Lieu éducatif » - Ville de Tournefeuille - *archipel-tournefeuille.org* - consulté en mai 2022 - 4 pages
- Documents 7 :** « Inclure une dimension transversale » Fiche méthodologique - *Comité Régional Agenda 21 Bretagne* - juillet 2012 - 4 pages
- Documents 8 :** « Projet Éducatif Local » (extrait) - *Ville de Redon - Direction des Services Éducatifs* - janvier 2019 - 2 pages
- Documents 9 :** Article 2 de l'arrêté du 14 avril 2022 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « France Tiers Lieux » - *Journal officiel de la République française* - 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Politiques jeunesse : l'urgence d'agir et de réinventer

AURÉLIEN HÉLIAS

Publié le 11/01/2021 à 16h50

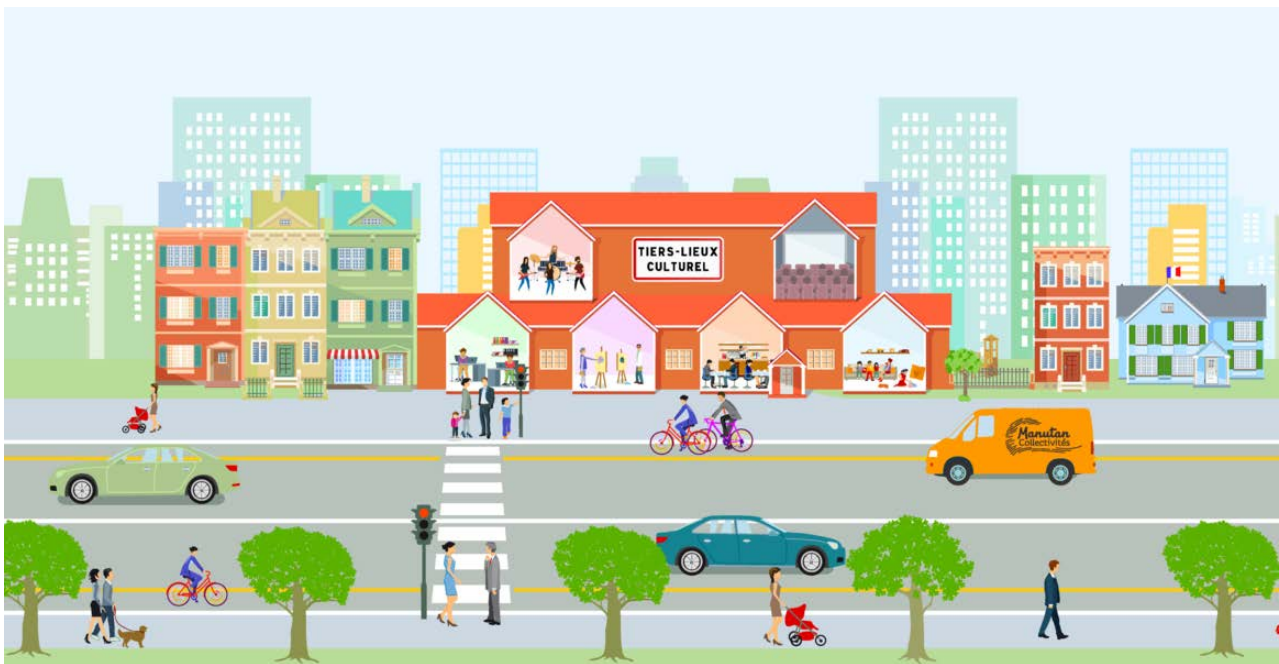
Alors que les députés doivent débattre ce mardi 12 janvier du plan gouvernemental en faveur de la jeunesse, force est de constater que les mesures d'urgence, si elles sont nécessaires, ne suffiront pas. C'est l'ensemble de l'action publique en faveur des jeunes, de l'Etat aux collectivités, qui doit être revue pour apporter des réponses globales et prenant en compte les spécificités des problèmes rencontrés par les 16-25 ans en fonction de leur lieu de vie... et de leurs aspirations.

Ce sont des chiffres qui disent toute la fragilité de cette catégorie d'âge : sur les 5,3 millions de Français, recensés par l'Observatoire des inégalités, qui vivaient sous le seuil de pauvreté en 2018, une catégorie de population a vu sa situation particulièrement se dégrader, de manière inquiétante, depuis 2012 : les 18-29 ans. « En 15 ans, le taux de pauvreté de cette population a presque doublé en passant de 8 à 13 % », constate la directrice des études, Anne Brunner. Depuis a surgi la crise du Covid-19 et ses retombées économiques et sociales en cascade pour cette catégorie d'âge : emplois précaires touchés, flot de jeunes arrivant sur un marché du travail en perdition, stages et alternance en berne. Alors fin juillet, le gouvernement a dégainé son plan « 1 jeune, 1 solution » à base de compensation de charges pour les employeurs embauchant des moins de 25 ans, 100 000 nouvelles formations qualifiantes, le retour des contrats aidés avec 60 000 « parcours emploi compétences », etc.

Silos à foison. À nouveau, c'est une solution essentiellement économique qui est adressée à cette classe d'âge en guise de réponse à tout. Pourtant, la crise a montré que les deux confinements les avaient durement touchés sur d'autres plans, social et psychologique, au regard d'une désocialisation prise de plein fouet. En cela, la crise sanitaire a mis au jour l'incapacité des pouvoirs publics à porter une politique globale à destination des 16-25 ans qui ne se borne pas à faciliter leur arrivée sur le marché de l'emploi. Précarité, mobilité, santé, logement : les besoins sont nombreux, les dispositifs trop éparpillés, sclérosant des politiques en silos. Sans compter l'ancrage territorial limité de ces politiques, à l'image du plan « 1 jeune, 1 solution » et de dispositifs mêlant populations urbaines et rurales, et du manque de capacité à appréhender les jeunes dans leur diversité, sociologique notamment.

Politique globale. Les collectivités prennent conscience de l'urgence mais pêchent encore par manque de coordination entre elles, de moyens ou parfois de volonté politique. Entre politique partagée par tous les niveaux d'administration locale et pilotage régional encore balbutiant, l'action publique en faveur de la jeunesse manque de coffre. La situation actuelle les incite pourtant à apporter des réponses d'urgence face à la crise vécue par la jeunesse mais également à bâtir en ce début de mandat local des politiques globales, tout entières dirigées vers la jeunesse et bâties en consultant les bénéficiaires. Le seul moyen de se prémunir d'une « génération sacrifiée ».

DE LA BIBLIOTHÈQUE AU TIERS-LIEU CULTUREL : UN ENJEU D'AVENIR POUR LES COMMUNES !



Si les tiers lieux ouvrent de nouvelles perspectives structurantes en faveur d'un mieux vivre ensemble, la démarche qui les sous-tend permet aussi de réinventer ces espaces que les collectivités consacrent à la culture et notamment les bibliothèques, en transformant ces « lieux du livre » en « lieux à vivre ».

Nous cultivons tous des souvenirs émus de nos premiers pas dans une bibliothèque, à cette époque où le numérique n'avait pas encore bouleversé les fondements mêmes de notre société, et ceux de notre rapport à la culture en particulier. Des couloirs à perte de vue, des kilomètres de rayonnages et des millions d'ouvrages que nous parcourions dans un silence monacal. On y venait alors pour consulter des livres, et parfois emprunter une VHS, un disque ou un DVD, pour les plus jeunes d'entre nous.

De "lieu du livre" à "lieu à vivre"

Pourtant, dès les années 80, certaines voix se levaient déjà, appelant de leur vœux la transformation de ces lieux de culture en de véritables lieux de vie, propices à rassembler les habitants autour de multiples activités.

À l'image de cette citation visionnaire d'Umberto Eco, qui ouvre le rapport intitulé « *Voyage au pays des bibliothèques : lire aujourd'hui, lire demain* », remis au gouvernement en février 2018 par Erik Orsenna, nommé Ambassadeur de la lecture par le Ministère de la Culture. « *Si la bibliothèque est comme le veut Borges un modèle de l'Univers essayons de le transformer en un univers à la mesure de l'homme ce qui veut dire aussi, je le rappelle, un univers gai, avec la possibilité d'un café-crème, et pourquoi pas, pour nos deux étudiants de s'asseoir un après-midi sur un canapé et je ne dis pas de s'abandonner à d'indécents embrassades, mais de vivre un peu leur flirt dans la bibliothèque pendant qu'ils prennent et remettent sur les rayons quelques livres d'intérêt scientifique ; autrement dit une bibliothèque où l'on ait envie d'aller et qui progressivement se transforme en une grande machine pour le temps libre, comme le Musée d'Art Moderne de New York où l'on peut tour à tour aller au cinéma, se promener dans le jardin, regarder les statues et manger un vrai repas.* »

Au long des 70 pages du rapport, l'académicien décrit les bibliothèques modernes comme des « troisièmes lieux », des « endroit mixtes et chaleureux où l'on trouve des livres, mais pas seulement ». Au-delà de sa vocation initiale de lieu d'étude, de recherche et de prêt, et loin de son image

poussièreuse de sanctuaire des savoirs qui repousse ceux qui en sont traditionnellement les plus éloignés, la bibliothèque du XXI^e siècle pourrait alors aussi devenir un espace de rencontre, d'échanges, de partage et de convivialité. Un lieu hybride et intermédiaire affichant une vocation sociale renforcée, ouvrant le champ des possibles jusqu'à devenir un véritable point d'ancrage territorial pour les collectivités. Après tout, la bibliothèque n'est-elle pas le deuxième type de structures culturelles le plus fréquenté en France, après le cinéma ?

Bibliothèque : un lieu d'ancrage territorial

Si cette vision pouvait paraître utopique il y a encore quelques dizaines d'années, elle résonne aujourd'hui pleinement avec nos réalités. Celles que traversent nos territoires comme celles qu'aspirent à vivre les citoyens qui les composent. À ce titre, elle doit interroger les collectivités territoriales qui aménagent nos espaces, organisent les rencontres, favorisent le développement de la mixité sociale et la construction d'une société plus inclusive. Confrontées à une érosion de leurs ressources, à une désertification des petites et moyennes villes, à une perte d'attractivité, elles pourraient voir dans ces bibliothèques 3.0 une réponse à ces enjeux multiples qui les bousculent. Transformés en tiers-lieux culturels – ou en maison de service public culturel de proximité – ces nouveaux espaces offrent en effet des perspectives nouvelles pour contribuer au maintien et au développement de l'emploi, multiplier les interactions sociales ou encore favoriser le lien intergénérationnel en rassemblant des services complémentaires autour d'un même pôle, plus adapté à l'évolution des pratiques et des modes de vie. Dans ce contexte, rien n'empêche chaque commune d'imaginer son propre tiers-lieu culturel et de l'adapter à ses préoccupations et ses enjeux territoriaux, dans un souci de gestion économique intelligente des espaces.

Tiers lieux culturels : l'exemple de la commune de Lezoux

Construite sur le principe des micro-zones, la médiathèque entre Dore et Allier, située à Lezoux dans le Puy-de-Dôme, concrétise pleinement cette démarche. Parce que la réussite d'un lieu culturel se mesure d'abord au bien-être de ceux qui la vivent, visiteurs et personnel, et qu'au-delà de l'effet de nouveauté, l'appropriation du lieu par les uns et les autres constitue l'enjeu essentiel. Ils doivent donc y découvrir ce qu'ils y cherchent, et plus encore pour y revenir. On y trouve ainsi, pêle-mêle, un espace multimédia, un espace participatif dans lequel chaque usager peut partager ses propres ressources, un espace petite enfance, un salon de détente, des salles de travail, un auditorium, un café, un lieu dédié à la création numérique, une salle consacrée aux jeux vidéo, mais aussi les bureaux de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) ou de la Mission locale... bref, un lieu ressources multi-services autour duquel gravitent 13 points de lecture communaux, qui viennent structurer le territoire.

Vous l'avez compris : plus attractifs, ces **tiers lieux culturels** doivent s'affranchir du cadre rigide dans lequel on imaginait autrefois les bibliothèques pour se montrer plus modulables et plus collaboratifs, plus flexibles et plus ouverts, dans une démarche bienveillante et partagée. C'est d'ailleurs cette même vision qui anime chaque jour l'action des collaborateurs-trices de Manutan Collectivités, en proposant d'équiper ces nouveaux espaces culturels pour répondre aux besoins des collectivités territoriales, dans leur volonté d'améliorer **la qualité de vie de leurs citoyens**.

*Par **Philippe Mallard**, Expert en innovation des espaces culturels des Collectivités.
Directeur Général chez Manutan Collectivités*



Dossier de Presse – L'État engagé auprès des tiers-lieux

27 AOÛT 2021

Éditorial des ministres

Les tiers-lieux sont le visage de la France qui se réinvente au quotidien. Depuis 2017, dans tous les territoires, les acteurs locaux, publics comme privés, souvent main dans la main, y multiplient les initiatives et les expérimentations. Concrètement, en mobilisant le meilleur de leur volonté et des technologies, à commencer par le numérique, ils inventent ensemble des solutions adaptées aux défis locaux, qu'ils soient économiques, sociaux ou écologiques, et souvent tout cela à la fois. La dynamique impressionne puisque, comme le souligne le dernier rapport de l'association France Tiers Lieux, plus de 2000 de ces espaces ont déjà été recensés, comme autant de lieux d'activité, de créativité et de culture dont, il faut le souligner, plus de la moitié est située en dehors des métropoles.

Depuis 2019, le Gouvernement soutient fortement cette dynamique qui, en libérant les énergies et la créativité, dessine ces « mille fils tendus » entre les territoires et les hommes évoqués par Pierre VELTZ, qui renforcent la cohésion sociale et territoriale de notre pays. En effet, non seulement les tiers lieux ont prouvé leur plus-value pour rapprocher les services publics de territoires isolés, notamment ruraux, mais, ces derniers mois, la crise sanitaire a confirmé l'accélération de phénomènes jusqu'alors considérés comme émergents, à commencer par le télétravail ou la télé-médecine et, plus largement, la redynamisation d'un certain nombre de nos villes moyennes.

Aujourd'hui, le Gouvernement fait donc des tiers-lieux l'un des piliers de la relance. Concrètement, nous mettons en œuvre cinq mesures pour renforcer leur développement et leur structuration, pour un budget total de 130 millions d'euros, dont la moitié proviennent de France relance. Avec l'ensemble des acteurs concernés, nous allons ainsi créer cent manufactures de proximité, qui sont des ateliers partagés de fabrication pour des artisans qui se lancent. Nous développerons aussi la formation professionnelle dans les tiers-lieux et nous y déploierons le service civique, avec le lancement de 3000 missions, mais aussi des conseillers numériques pour former et accompagner celles et ceux qui se sentent mal à l'aise avec Internet.

Nous veillons également à garantir et renforcer les synergies entre ces initiatives. J'ai confié en ce sens une mission au président de France Tiers Lieux, Patrick LEVY-WAITZ. Ses propositions nous aideront à mettre pleinement l'État au service d'un unique objectif : être au service du « faire ensemble » dans les territoires, accompagner les transitions, et dessiner ainsi, jour après jour, les contours d'une France plus forte, plus solidaire et plus résiliente.

Jean Castex
Premier ministre

Jacqueline Gourault,
ministre de la Cohésion des
territoires et des Relations
avec les collectivités
territoriales

Les chiffres clés

sur les tiers-lieux



Typologie des tiers-lieux



75%

de coworkings



30%

fablabs, ateliers
de fabrication
numérique



27%

tiers-lieux culturels



19%

ateliers artisanaux
partagés



17%

laboratoires
d'innovation
sociale, living lab



14%

cuisines partagées,
foodlab



9%

terres agricoles,
jardins partagés

2 500

tiers-lieux

EN 2021

**3 000
à 3 500**

tiers-lieux

EN 2022

2,2 M

de personnes sont venues

RÉALISER UN PROJET

dans un tiers-lieu en 2019

150 000

personnes y travaillent

QUOTIDIENNEMENT

+4 M

de personnes ont assisté à

UN ÉVÉNEMENT CULTUREL

en tiers-lieux en 2019

6 300

personnes

ANIMENT ET GÈRENT

les tiers-lieux

69%

des tiers-lieux ont un

POSTE DE FACILITATEUR,

véritable pilote du projet
et animateur du lieu

UN CHIFFRE D'AFFAIRES

cumulé de

248 M€

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE HYBRIDE

50%

recettes en propres

50%

subventions publiques

Un tiers-lieu c'est quoi ?

5 éléments caractéristiques

Un fort ancrage territorial

- Ce sont des lieux qui répondent à des besoins territoriaux et engagent pour ce faire des coopérations locales, en mobilisant les acteurs du territoire, pouvoirs publics, entreprises, associations, universités...

Une communauté d'acteurs engagés

- Dans les tiers-lieux se retrouve une communauté d'acteurs qui développent des projets innovants pour leur territoire, en mutualisant des équipements, des moyens, des compétences.

Une gouvernance partagée

- L'ensemble des parties prenantes, et notamment les usagers des lieux, sont impliqués dans la définition et l'orientation du projet de territoire.

Une hybridation d'activités

- Les activités sont multiples et les modèles s'équilibrent entre activités lucratives (services, formation, location, restauration...) et activités d'intérêt général (inclusion numérique, remobilisation dans l'emploi, social...).

Une dynamique d'expérimentation et d'innovation

- Espaces dédiés à la pratique, au faire soi-même, les tiers-lieux sont évolutifs et adaptables, ils favorisent ainsi l'émergence de nouveaux projets collectifs.

5 Mesures en faveur du soutien et du développement des tiers-lieux en France



Depuis une dizaine d'années, les enjeux liés à l'accessibilité au service public, à l'égalité des chances, à la résorption des fractures sociales et territoriales, ont donné lieu à de nombreuses expérimentations, d'origine publique ou privée.

Dans des lieux publics existants, de nombreux ministères ont lancé des initiatives pour rapprocher, grâce au numérique, les usagers de ces lieux (musées, médiathèques, universités, guichets de service public...). En parallèle, le mouvement des tiers-lieux s'est amplifié, depuis le premier recensement effectué par Patrick Lévy Waitz dans son rapport de 2018 intitulé « *faire ensemble pour mieux vivre ensemble* ». Il a démontré sa réelle plus-value pour apporter des solutions concrètes et innovantes à de multiples enjeux de politique publique : formation, recyclage, circuits courts, fabrication additive, solidarités et lien social, etc.

La crise de la Covid19 a agi comme un révélateur de l'explosion de certains phénomènes jusqu'alors considérés comme émergents, tels que la télémedecine, l'éducation à distance ou le télétravail. Elle a aussi mis en évidence certains

enjeux stratégiques tels que la relocalisation d'activités de productions, l'aspiration à consommer différemment et à réorganiser son temps entre temps personnel et activité professionnelle.

Au travers du programme interministériel « Nouveaux lieux, nouveaux liens » lancé en juin 2019, le Gouvernement a encouragé d'une part le déploiement de ces nouveaux lieux de service public (Microfolies, Campus connectés...) et favorisé d'autre part la structuration de « l'écosystème tiers-lieux » en finançant notamment le déploiement de 300 tiers-lieux têtes de réseau, les Fabriques de territoires.

Pour réussir, les trois grandes priorités stratégiques de la relance que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion nécessitent d'associer étroitement les citoyens et acteurs locaux partout sur le territoire. Il s'agit de tracer de nouvelles perspectives pour accélérer le déploiement des politiques publiques, grâce à la mobilisation de ces nouveaux lieux, en encourageant celles et ceux qui les font vivre et en inscrivant ces actions dans une dynamique interministérielle.



Pierre Hermé, parrain du programme manufactures de proximité

« Héritier de quatre générations de boulangers-pâtisseries alsaciens, Pierre Hermé arrive à Paris à 14 ans pour faire son apprentissage chez Gaston Lenôtre. Sa soif d'apprendre lui ouvre toutes les portes et lui permet d'explorer toutes les arcanes du métier. Avec "le plaisir pour seul guide", Pierre Hermé invente son propre univers de goûts, de sensations et de plaisirs. Celui que Vogue USA surnomme le "Picasso of Pastry" crée une Haute-Pâtisserie moderne, reconnue partout dans le monde. Créateur inspiré, Pierre Hermé bouscule les traditions du métier tout en ayant à cœur de porter haut les valeurs de la profession telles que l'excellence et la transmission des savoir-faire. C'est en toute logique qu'il a accepté d'être le parrain des 100 lieux soutenus par le Gouvernement pour soutenir les artisans et les indépendants qui fabriquent en hyper-proximité dans les territoires. L'objectif étant d'encourager les collectifs de producteurs, d'inventeurs et de fabricants pour constituer de petites chaînes de production qui irrigueront le territoire et permettront à des milliers de professionnels de se retrouver dans un espace commun pour partager leurs questions et leurs savoir-faire. »

Mesure 1.

100 Manufactures de Proximité



La crise sanitaire et économique inédite que nous vivons a mis en lumière l'existence d'une production d'hyper-proximité et les atouts d'une approche complémentaire entre l'industrie classique et de plus petites unités de production, agiles, permettant de démultiplier les capacités.

La crise a par ailleurs fortement fragilisé et mis en péril un bon nombre d'acteurs de l'économie locale, des artisans, entrepreneurs, TPE, engendrant une perte d'activités économiques dans les territoires.

Les Manufactures de Proximité entendent répondre à ces enjeux, en permettant de préserver et de valoriser des savoir-faire artisanaux, de développer des compétences et de moderniser des processus de production tout en contribuant à redynamiser les territoires et en premier lieu, les petites et moyennes villes, les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Tiers-lieux dédiés à la production, qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle, les Manufactures de Proximité sont des ateliers de fabrication qui se destinent en priorité à des professionnels, TPE, PME, artisans. Elles offrent un cadre propice au développement de leur activité : en leur donnant accès à un parc de machines mutualisé, en favorisant les projets collaboratifs entre résidents, en développant des partenariats avec les entreprises locales, en apportant des services supports et une offre de formation pour contribuer à la montée en compétences de tous.

→ **30 millions d'euros** permettront le développement des manufactures

ATELIER NORMAND

L'Atelier Normand, ce sont 800 m² d'ateliers partagés en périphérie de Caen qui accueille des artisans et des jeunes entrepreneurs spécialisés dans la création et les métiers du bois et de l'acier. Il dispose également d'un espace de coworking où travaillent des graphistes et autres professionnels issus des métiers de la création, et est ouvert aux particuliers qui peuvent louer le matériel ou se former à leur usage.

L'Atelier Normand encourage les échanges et transferts de compétences entre résidents. Il fait en sorte que chacun puisse s'entraider tout en leur apportant une offre de services complémentaires, domiciliation, réception de marchandises, mutualisation d'achats auprès des fournisseurs...

Enfin, la formation est devenue un pôle dédié de l'activité de l'atelier. Ateliers thématiques, cours du soir, stages d'été, formations sur les machines-outils et formations éligibles au CPF (Compte Personnel de Formation), l'Atelier Normand tend à former des formateurs parmi les artisans qu'il réunit, pour que l'encadrement soit réalisé par des professionnels. C'est également un complément de revenus pour les artisans du lieu.



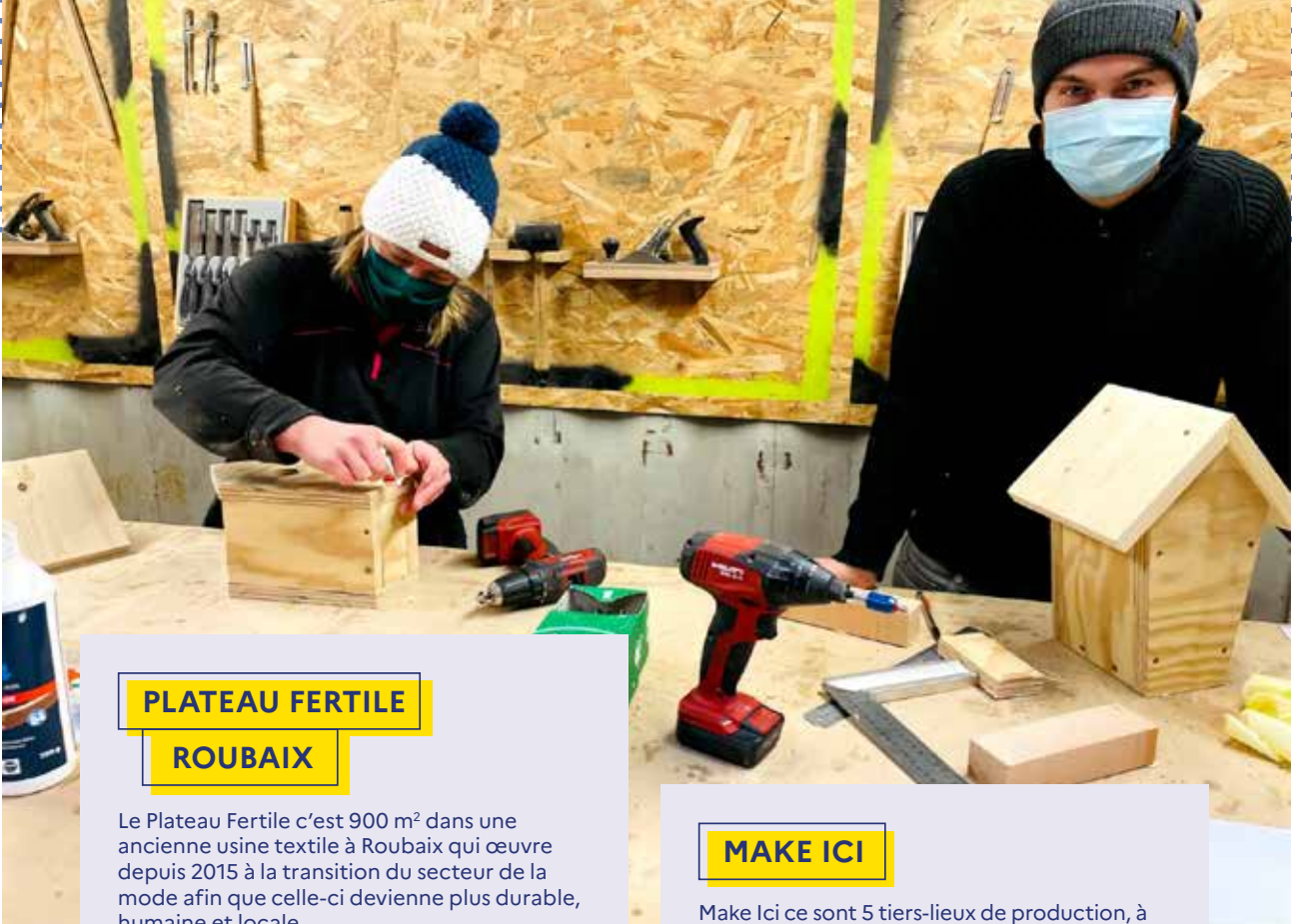
L'Atelier Normand permet à chaque résident de réaliser sa propre production, tout en étant moteur pour attirer des projets plus importants. Nous favorisons les projets communs en facilitant et accompagnant les collaborations entre résidents et nous sommes également "apporteur et porteur de projet" pour nos résidents pour certaines commandes. »

Jérôme Payen, l'Atelier Normand



« Grâce à France Relance, les Manufactures de proximité vont créer les synergies essentielles pour les artisans et les TPE qui bénéficieront de la mutualisation des outils et des compétences. Ces structures jouent un rôle clef pour encourager l'entrepreneuriat, favoriser la promotion des savoir-faire et dynamiser l'attractivité de nos territoires. »

Alain Griset, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises.



PLATEAU FERTILE

ROUBAIX

Le Plateau Fertile c'est 900 m² dans une ancienne usine textile à Roubaix qui œuvre depuis 2015 à la transition du secteur de la mode afin que celle-ci devienne plus durable, humaine et locale.

Le lieu regroupe : un Atelier et bureau de design spécialisés en Upcycling, un espace de formation et des ateliers entre entreprises, une résidence de 10 créateurs installés en permanence et un espace showroom et pop-up store.

L'investissement mutualisé permet de disposer d'une structure de production et d'impression écologique et d'une station 3D utiles à tous ceux qui souhaitent pratiquer ces nouvelles méthodes de fabrication ou s'y former.

Le plateau technique innovant est à destination des entreprises – 300 bénéficient de l'écosystème –, des écoles, des start-ups. Le parc de machines fait la démonstration de la capacité à produire au plus juste des demandes en évitant invendus, stockage et gaspillage des matières textiles.

Plateau Fertile accompagne également de grands groupes industriels dans leur transition vers des modèles de fabrication et de distribution plus durables.

MAKE ICI

Make Ici ce sont 5 tiers-lieux de production, à Montreuil, Nantes, Marseille, au Puy-en-Velay et à Lormes dans le Morvan. Plus de 9400 m² qui regroupent 300 artisans, designers et entrepreneurs du "faire" en résidence.

Les ateliers partagés permettent la mutualisation d'un parc de machines professionnelles et offrent des ateliers de travail ou des espaces de stockage et de rangements. Le projet a pour vocation également de créer tout un environnement de travail, de professionnels aux savoir-faire complémentaires et de réseaux d'artisans.

Les Manufactures Make Ici ont également vocation à participer au développement de la formation et l'emploi à l'échelle locale : des modules d'accompagnement et de formation sont mis en place à destination des professionnels résidents, des formations à l'entrepreneuriat sont destinées à des publics extérieurs, dont des décrocheurs scolaires, des réfugiés ou des artistes en situation de précarité. En 2019, ce sont 150 apprenants qui ont bénéficié de ce type de parcours au sein de Make Ici Montreuil.



Plateau Fertile offre un plateau technique aux entreprises, écoles et startups qui seules ne pourraient pas

accéder à de tels équipements.

L'investissement mutualisé a permis ainsi de faire l'acquisition d'une station 3D qui sert à tous ceux qui souhaitent venir se former ou pratiquer avec cette nouvelle méthode de fabrication qui permet de produire mieux, en évitant tout stockage, invendus ou gaspillage de matières textiles. »

Annick Jehanne, Plateau Fertile



Il y a 100 résidents en moyenne dans une manufacture. Naissent des collaborations entre eux sur

certaines projets qu'ils décident de faire à plusieurs, ils s'échangent des bons plans... ici, personne ne manque jamais de travail. »

Nicolas Bard, Make ICI

Mesure 2.

Soutenir le développement de la formation professionnelle dans les tiers-lieux

Les tiers-lieux sont des lieux par essence de formation et de transmission. Selon France Tiers-Lieux, 60 % d'entre eux ont des activités de formation qu'il s'agisse de formation professionnelle agréée, d'apprentissage entre pairs et par la pratique, ou de transferts de savoir plus informels^[1]. **134 000 personnes** ont pu bénéficier d'une formation dans un tiers-lieu en 2019^[2].

Leviers d'apprentissage tout au long de la vie, les tiers-lieux concourent à apporter des réponses à l'éclatement des parcours professionnels et à la remise en cause du schéma traditionnel : formation initiale, métier unique, retraite. Leur maillage permet un accès de tous à la formation, même dans des territoires éloignés des grands centres urbains. Enfin, plaçant **l'apprentissage par le faire** au cœur de leur démarche, ils proposent des parcours pédagogiques innovants permettant aux apprentis et stagiaires d'explorer des voies nouvelles.

Au travers du Plan de transformation de la formation inscrit au Plan France Relance et piloté par le Haut-commissariat aux Compétences, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion va soutenir activement le développement d'activités de formation au sein de tiers-lieux, en lien avec les Régions.

Les tiers-lieux constituent un levier central pour :

- permettre un meilleur accès à la formation de stagiaires et apprenants, notamment grâce aux outils de formations en ligne (ressources et contenus pédagogiques digitaux, modules de réalité virtuelle ou augmentée, ...)
- favoriser les rapprochements entre acteurs de la formation, au sein des tiers-lieux, au service de la diffusion d'un modèle de formation plus attractif, plus accessible et répondant mieux aux attentes des apprenants, au travers d'échanges de bonnes pratiques, d'actions de découverte d'outils ou encore de méthodes pédagogiques innovantes.

→ 50 millions d'euros
dans le cadre du Plan de transformation de la formation professionnelle seront destinés à développer la formation professionnelle dans les tiers-lieux



« Les tiers-lieux constituent un formidable levier pour créer des liens et favoriser les partenariats, l'innovation entre les acteurs qui poursuivent des objectifs communs pour leur territoire. Ils doivent être intégrés à la politique de formation pour l'amener au plus près des individus. »

Élisabeth Borne, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

[1] Issu du rapport France Tiers-Lieux « Nos territoires en action » et du recensement 2019.

[2] Sur une base de 60 % des 2 500 tiers-lieux estimés en France

Mesure 3.

3 000 missions de service civique dans les tiers-lieux

Apprentissage par le faire, transition écologique, alimentation durable, inclusion numérique, médiation culturelle... Les tiers-lieux inventent des réponses pragmatiques aux enjeux de notre société et construisent chaque jour des solutions en hyper-proximité.

Pour ce faire, ils encouragent la collaboration et le faire ensemble, créent des ponts entre les disciplines et laissent place à l'expérimentation. Ils constituent ainsi de véritables « fabriques à initiatives », qui développent l'entrepreneuriat collectif et favorisent l'émancipation de chacun.

Parce que la transmission, la pédagogie et la pratique sont dans leur ADN, beaucoup revendiquent l'appartenance au mouvement de l'éducation populaire. L'accueil de volontaires en service civique en tiers-lieux rencontre les enjeux d'accompagnement, de formation et d'engagement des jeunes au service de l'intérêt général mais aussi de leur propre parcours de vie.

Les missions de service civique proposées dans les tiers-lieux pourront tout autant permettre aux jeunes de participer à l'animation d'ateliers de repair' cafés de les accompagner dans la découverte des outils numériques de participer au développement d'un jardin partagé ou à l'animation d'ateliers cuisine...

Selon le recensement 2020 de France Tiers-Lieux, 20 % des tiers-lieux ont déjà accueilli des volontaires en service civique, soit autour de 500 à 1000 missions de service civique^[1] effectuées chaque année en tiers-lieux. Un des enjeux est l'accompagnement des plus petits tiers-lieux, parfois freinés par méconnaissance des dispositifs permettant d'accueillir des volontaires en service civique.

France Tiers-Lieu, en tant que tête de réseau national, accompagnera le plan de déploiement des jeunes en service civique dans les tiers-lieux pour faciliter les démarches de ceux recevant des volontaires et garantir la qualité des accompagnements qui seront effectués.

[1] Estimation obtenue avec une moyenne de 1 à 2 volontaires en service civique par tiers-lieu

→ **20 millions d'euros** pour financer **3 000 jeunes** en mission de service civique sur 3 ans



Ici, les jeunes sont dans une posture d'exploration, avec une attente de moyens et non de résultats. La structure offre le support, ensemble on construit leur mission en accord avec nos activités orientées sur la transition écologique. »

Geneviève Fontaine, Tetris



À la Miete on fait tout pour que les jeunes puissent s'approprier des projets qu'ils vont pouvoir tester directement dans le tiers-lieu. Par exemple, si un jeune en mission dans un café associatif a une fibre artistique, il pourra avec l'aide de son tuteur voir comment elle peut s'exprimer au sein du lieu. »

Mélanie Chiron de la Miete



@Hamid Azmoun



Les tiers-lieux sont le fruit d'alliances d'acteurs locaux qui se rassemblent sur les principes élémentaires de solidarité, de partage, au service de nouvelles dynamiques territoriales. Ils sont tout simplement de nouveaux lieux d'engagement au service de ces principes. Les jeunes bénéficient du développement des tiers-lieux mais ils veulent aussi en être des acteurs. Ces projets sont éminemment locaux mais l'État doit les accompagner. C'est pourquoi nous souhaitons transformer cette volonté d'engagement en permettant 3 000 missions de service civique dans des tiers-lieux d'ici 2023. »

Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports chargée de la Jeunesse et de l'Engagement

Mesure 4.

Des Conseillers numériques France Services au sein des tiers-lieux



Dans le cadre de France Relance, le Secrétariat d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques mobilise 250 M€ pour rapprocher le numérique du quotidien de tous les Français. **L'objectif est simple : pour mieux former, il faut plus de professionnels et des lieux équipés et multipliés.**

4000 Conseillers numériques France Services sont en cours de recrutement pour être ensuite déployés sur le terrain, en partenariat avec des collectivités territoriales, des associations ou des entreprises de l'économie sociale et solidaire. **Dans les tiers-lieux, un des 4000 Conseillers Numériques France Services financés par l'Etat pourra organiser des ateliers pour accompagner les Français dans la prise en main d'outils numériques utiles à leur quotidien.**

En parallèle, pour garantir un bon accueil et accompagnement des personnes en difficulté face au numérique, **l'Etat finance la création et la mise à disposition de mobiliers dont la fabrication relocalisée sera effectuée par des makers et des artisans en circuit-court.** L'association France Tiers-Lieux et le RFF Labs, partenaires du programme, organiseront le mois de la Fabrication en octobre 2021. Ce mois permettra de mobiliser les tiers-lieux et makers pour fabriquer localement le mobilier prototypé par des designers.

Des mobiles seront produits, adaptables en fonction des pratiques des médiateurs numériques, et plus particulièrement des Conseillers numériques France Services. Ils seront compatibles pour une installation extérieure ou mobile.

→ **Des conseillers numériques dans les tiers lieux**

15 millions d'euros disponibles pour soutenir la fabrication d'un nouveau mobilier d'inclusion numérique dans les tiers-lieux et par les makers

→ **62 premiers Conseillers numériques** sur le terrain depuis l'été

→ **3516 recrutements** ouverts

→ **1440 Conseillers** recrutés

→ **579 Conseillers** en formation



Notre ambition est simple : accompagner au plus près de chez eux les Français à mieux utiliser les outils numériques utiles à leur quotidien. Pour cela, les tiers-lieux ont un rôle essentiel à jouer. D'abord en accueillant des Conseillers numériques France Services et en démultipliant les activités d'accompagnement au numérique pour toutes les personnes en difficulté. Ensuite, en participant à l'effort de fabrication pour équiper avec du matériel moderne et de qualité les Conseillers numériques qui font cet accompagnement au quotidien. »

Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques

Mesure 5.

Renforcer le maillage national et territorial du réseau de tiers-lieux

De nombreux acteurs, porteurs de projet et tiers-lieux existants, manquent d'ingénierie et de moyens pour pérenniser leurs activités ou développer leurs actions. Beaucoup, dont de plus en plus de collectivités, restent sans réponse car les tiers-lieux qu'ils interrogent n'ont pas la capacité de faire de l'accompagnement.

En réponse à ce besoin, des réseaux régionaux se structurent. Partout sur le territoire, les tiers-lieux ont organisé des regroupements en réseaux, à une échelle régionale, pour mutualiser leurs moyens et déployer des actions d'accompagnement. Leur offre peut se composer de formation, de conseils ponctuels, de prestations d'accompagnement sur plusieurs jours ou encore d'outillage (fiches, ressources documentaires, outils techniques...).

Au niveau national, l'association nationale France Tiers-Lieux anime et co-construit avec les institutions les outils nécessaires à la pérennisation du mouvement. Créée en 2019, France Tiers-Lieux appuie à la structuration de la filière professionnelle en travaillant avec le Conseil National des Tiers-Lieux. L'ampleur du phénomène et la structuration de l'écosystème appelle à un renforcement de ses actions : création d'un observatoire des métiers et formations des tiers-lieux ; entretien d'un

centre de ressources national ; communication nationale et valorisation des tiers-lieux ; co-construction de politiques publiques en partenariat avec les tiers-lieux ; développement de partenariats entre les tiers-lieux et les acteurs nationaux publics ou privés...

L'État fait de la coopération avec la filière une priorité pour mettre en place l'ingénierie et le soutien à l'accompagnement des porteurs de projet nécessaires à la consolidation des acteurs et au développement des projets sur l'ensemble du territoire. Cette coopération est indispensable afin de soutenir ceux qui, au quotidien, portent les transitions écologiques, économiques, sociales et culturelles. Au-delà de l'émergence des tiers-lieux, il s'agit de soutenir ce qui s'y invente, s'y expérimente, s'y développe et qui apporte des réponses pragmatiques et en hyper-proximité aux grands enjeux de nos territoires.

→ 4 millions d'euros
pendant 3 ans pour financer
l'accompagnement des porteurs de
projet, la consolidation de la filière et
des réseaux régionaux.



Chaque tiers-lieu est un laboratoire unique pour expérimenter des façons de faire de l'économie autrement. En réunissant des métiers, des compétences et des personnes de tous les horizons, ils réduisent la fracture sociale autant que sociétale. Lieux de partage et de coopération, ils sont une réponse à des besoins territoriaux et d'innovation de nos politiques publiques, emblématiques de ce que toute l'économie sociale et solidaire fait de meilleur sur nos territoires. »

Olivia Grégoire, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable

Pour en savoir plus

francetierslieux.fr
francetierslieux.fr/reseaux-regionaux



L'État aux côtés des tiers-lieux depuis 2 ans

Retour sur 2 années d'appui au développement des tiers-lieux

La politique de soutien aux tiers-lieux depuis son lancement est l'exemple d'une politique co-construite entre l'État et les acteurs de la filière. Elle s'appuie sur un travail conjoint mené par le programme interministériel « Nouveaux lieux, nouveaux liens » piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) et l'association France Tiers-Lieux.

Programme interministériel Nouveaux lieux, nouveaux liens

Friche culturelle, café solidaire, fablab, micro-foies, campus connecté... La majorité des Français a déjà mis un pied dans un tiers-lieu. Et ce chiffre augmente. Les tiers-lieux se positionnent comme des acteurs clefs des transitions territoriales en proposant, par exemple, une alimentation locale, des activités artistiques, une fabrication relocalisée ou encore un meilleur accès aux droits (prestations sociales, politiques d'insertion...).

Ces lieux bénéficient déjà de nombreux soutiens publics, de la part de ministères mais aussi des régions, des départements ou encore des communes. Le Gouvernement décide de renforcer le soutien à ces initiatives publiques et privées en adoptant une nouvelle méthode d'intervention : sans prescrire, sans chercher à normaliser mais en accompagnant et en outillant l'ensemble des acteurs.

En soutenant ceux qui créent, inventent et portent ces nouvelles activités, l'État ambitionne de :

- Rendre les projets de tiers-lieux soutenables dans les territoires ;
- Valoriser l'entrepreneuriat en favorisant la coopération ;
- Mettre en réseau et outiller ces communautés professionnelles.

Le programme est notamment un courroie de transmission entre les territoires et les initiatives ministérielles en faveur des tiers-lieux. Il participe à la coordination et à la diffusion dans les territoires des dispositifs de l'Etat et de ses partenaires en faveur des tiers-lieux : les Campus connectés portés par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation, les micro-foies portés par le ministère de la Culture etc.

Avec le programme interministériel Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens, l'Etat s'engage à soutenir les tiers-lieux qui améliorent directement la vie des Français au plus près de leurs besoins.



300 tiers-lieux labellisés « Fabriques de Territoire »

L'ANCT a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permanent doté de 45 millions d'euros, pour identifier d'ici 2022, 300 fabriques, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et 150 dans les territoires ruraux. Une attention particulière est accordée aux initiatives liées au numérique dans toutes ses dimensions, les plus remarquables ont été reconnues comme « Fabriques numériques de territoire » en 2019.

L'État soutient à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur trois ans les Fabriques de territoire, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique.

Le financement proposé par l'État tient compte de l'offre de services et du lieu d'implantation.

Une Fabrique de territoire c'est :

- Un lieu ressource pour le réseau de tiers-lieux du territoire, porté vers la création d'activités, les coopérations entre acteurs et le développement local.
- Un lieu pour incarner une nouvelle vision de l'apprentissage : apprendre par le « faire ensemble », comme par exemple la formation pour les filières du territoire, des partenariats avec des universités et des écoles, la création de contenus éducatifs et culturels, etc.
- Un lieu pour accompagner la montée en compétences numériques par l'accompagnement à la transition numérique des entreprises du territoire ou encore la médiation numérique au service des populations éloignées du numérique.

Ces lieux sont situés partout en France, en zone rurale et dans les quartiers fragiles de centre-ville de grandes métropoles, ainsi :

- 70 Fabriques de Territoire sont situées en zone de revitalisation rurale ;
- 115 Fabriques de Territoire sont situées en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Un travail en commun avec France Tiers-Lieux et le Conseil National des Tiers-Lieux

L'État finance l'association France Tiers-lieux, et soutient de cette manière, notamment, le fonctionnement du Conseil National des Tiers-Lieux.

France Tiers-Lieux est l'association nationale d'appui à l'émergence et au développement des tiers-lieux. Elle se donne pour mission de développer des actions à leur service, de la création d'outils communs, au partage d'expériences entre pairs, à la levée de freins juridiques ou réglementaires nécessaires à leurs activités. Elle travaille à l'émergence de réseaux territoriaux dans chaque région pour s'assurer de la présence de relais locaux d'envergure capables d'accompagner les porteurs de projet les plus isolés et porte une dynamique d'animation nationale de tous les acteurs et notamment des Fabriques de territoire.

Le Conseil National des Tiers-Lieux est une assemblée composée de représentants des tiers-lieux dans leur diversité (économique, culturel, numérique, éducatif et d'enseignement supérieur, associatif, économie sociale et solidaire...). Consulté par les pouvoirs publics, il joue un rôle d'instance de représentation provisoire et de dialogue de la filière.





3 questions à Patrick Levy-Waitz

Président de France Tiers-Lieux

Pouvez-vous nous décrire l'évolution du mouvement des tiers-lieux depuis votre premier rapport remis au gouvernement en 2018 ?

Les travaux que nous avons menés nous permettent d'estimer le nombre de tiers-lieux en France à près de 2500 en 2021. Et nous pouvons affirmer qu'ils seront entre 3000 et 3500 en 2022. La dynamique est loin de s'essouffler : en un an, France Tiers-Lieux a reçu des demandes de plusieurs centaines de porteurs de nouveaux projets.

Cette croissance révèle la créativité, la capacité à faire ensemble et la vitalité qui se trouvent dans tous nos territoires, y compris les moins dotés et les plus en difficulté. Si la majorité des tiers-lieux se situe dans les grands centres urbains en 2018, la tendance s'inverse avec 52 % des tiers-lieux en dehors des métropoles. C'est au cœur des périphéries, des quartiers prioritaires, des villes moyennes, des petites villes et des villages, que s'exprime pleinement le potentiel des tiers-lieux.

Nous pouvons désormais l'affirmer sans détour, les tiers-lieux forment le plus large mouvement citoyen jamais observé depuis l'éducation populaire et les Maisons des Jeunes et de la Culture. De nombreux tiers-lieux en revendiquent d'ailleurs l'héritage.

Quel rôle les tiers-lieux peuvent-ils jouer dans le déploiement des politiques publiques ?

Le phénomène des tiers-lieux ne peut se résumer à une multitude d'initiatives locales à soutenir, il réinterroge notamment le rôle des institutions par rapport à la société civile et la manière de construire l'action publique pour accélérer les transitions qui s'avèrent nécessaires. Les tiers-lieux, par leur dimension partenariale, public-privé-citoyen, et par leur caractère hybride, portent en eux une exigence de décroisement et donnent une dimension collective à l'action publique. Ils renversent une vision passive du territoire, en attente d'aides et de solutions, en territoire espace de construction d'actions d'intérêt général, de créativité où s'expérimentent d'autres modes de faire. Ils redéfinissent ainsi la relation État et territoires.

Télétravail, transition numérique, apprentissage par le faire, alimentation durable, réemploi et recyclage, relocalisation de la fabrication, lien social, médiation culturelle... Par les tiers-lieux, la société civile s'organise pour relever les grands défis auxquels nous sommes confrontés. En prenant part à ces dynamiques, les politiques publiques viennent soutenir ces mouvements de transition et accélèrent leur développement et leurs impacts. Ensemble, tiers-lieux et acteurs publics peuvent lancer de nouvelles initiatives qui n'auraient pas été possibles sans ces partenariats public-privé-citoyens.

Quels sont les leviers ou nouvelles étapes à franchir pour révéler tout le potentiel de ces acteurs ?

Après 2 ans de soutien à l'émergence, nous devons passer à l'étape suivante : mutualiser les efforts, sortir des silos, fixer des trajectoires communes et expérimenter avec la société civile. Des blocages subsistent, en particulier au niveau du financement des tiers-lieux. Trop de portes sont encore fermées aux projets hybrides, trop de cloisonnements et de lourdeurs administratives continuent de ralentir leur développement. Pourtant les acteurs les plus fragilisés par la crise - TPE, PME, artisans, travailleurs indépendants, personnes en recherche d'emploi - ont plus que jamais besoin d'espaces et d'écosystèmes dans lesquels ils pourront s'entraider et accéder à des équipements et des compétences dont ils ont besoin. C'est la raison pour laquelle nous avons initié avec plusieurs ministères le programme Manufactures de Proximité, qui a tout pour faire office de modèle d'action publique partenariale : d'un côté l'État aux côtés des collectivités territoriales pour amorcer l'accélération des projets ; de l'autre les réseaux et la filière des tiers-lieux pour accompagner en ingénierie.

Il devient crucial de coordonner les efforts pour co-construire des politiques ambitieuses qui parviennent à articuler mobilisation de l'État et structuration de la filière des tiers-lieux. C'est le sens de la mission qui m'a été confiée par le Premier ministre : définir une feuille de route et un plan d'action interministériel pour consolider et amplifier l'action des tiers-lieux au service des transitions à relever.



Retrouvez plus de 50 portraits de tiers-lieux, 20 témoignages d'élus locaux, de députés et de sénateurs, des contributions des réseaux, experts, chercheurs et membres du Conseil National des Tiers-Lieux, ainsi qu'un cahier de chiffres, réalisé suite au recensement national avec plus de 900 tiers-lieux répondants dans le rapport de France Tiers-Lieux :

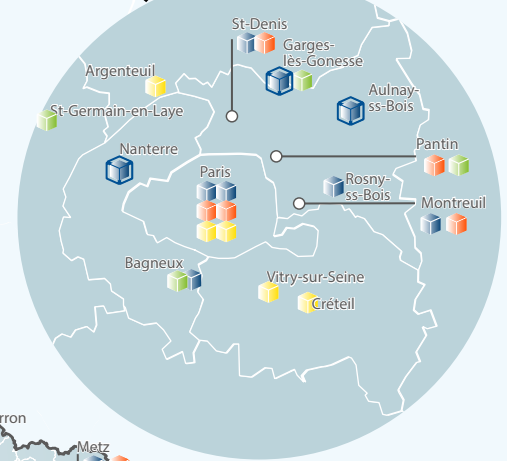
↳ **Télécharger le rapport** « Nos territoires en action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir ! »

252

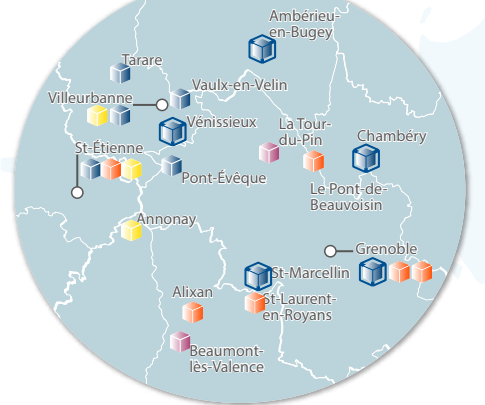
fabriques de territoire

en juin 2021

1) Zoom région parisienne



2) Zoom région lyonnaise



Ville accueillant une fabrique de territoire par vague d'appel à manifestation d'intérêt

- Fabrique numérique (février 2020)
- 1^{ère} vague (février 2020)
- 2^{ème} vague (juillet 2020)
- 3^{ème} vague (octobre 2020)
- 4^{ème} vague (janvier 2021)
- 5^{ème} vague (mars 2021)
- 6^{ème} vague (juin 2021)

(...)

- Accompagnement à l'entrepreneuriat jeunesse
- Politiques publiques jeunesse
- Le tiers-lieu comme lieu d'insertion

Cultiver l'informel et la relation malgré les cadres

Se sentir attendu, sentir que l'on compte et que l'on a de la valeur pour les autres - comme le mentionne Odile Ginoccki dans l'un des articles de ce numéro - ne compte pas uniquement pour les publics jeunes. C'est le sens et l'objet même des tiers-lieux.

Ouvrir les portes davantage, c'est l'ambition de la Coopérative Tiers-Lieux et des tiers-lieux qui l'accompagnent dans sa démarche. Le Centre Régional d'Information Jeunesse, partenaire de longue date s'est associé à l'écriture pour permettre aux acteurs de comprendre ce qui anime aujourd'hui les publics et ce qui est moteur pour eux dans leur parcours, favorisant ainsi la génération de projets partenariaux.

À l'instar des tiers-lieux qui ont ouvert leurs portes pendant les différents confinements auprès des étudiants, plusieurs initiatives avaient été repérées par nos équipes au fur et à mesure du temps. Il nous a semblé intéressant de poser la complexité du sujet et des dispositifs qui y sont liés.

Plein phare sur une autre façon de faire avec les publics jeunes et que les tiers-lieux soient également pour eux sources d'inspirations, de projets, d'élan collectif, de "déclics"...

En passant par les Coopératives Jeunesse de Services, l'accueil des services civiques, les diagnostics partagés et les services numériques, ce numéro 7 vous donne des pistes pour travailler avec les jeunes.

◆ Lucile Aigron (...)

EN CHANTIER

RENOUVEAU DES POLITIQUES JEUNESSES

**prise en compte des lieux comme
outils d'inclusion et de
mobilisation des jeunes**



CRIJ Café linguistique

Evolution de la perception institutionnelle des jeunes

Depuis une dizaine d'années environ, plusieurs études, travaux universitaires, mettent en évidence un fort sentiment de déconnexion et de décrochage des jeunes avec les institutions en raison notamment de la complexité des démarches à réaliser pour accéder aux dispositifs qui leur sont destinés :

- Une multiplication des acteurs de terrain et une difficulté à se coordonner sur les territoires
- Des critères d'accès aux dispositifs pouvant être perçus comme incohérents
- L'absence d'un réseau de facilitateurs, notamment au service des jeunes qui ne sont ni diplômés, ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEETs)

Néanmoins, les comportements institutionnels ont commencé à bouger.

Ainsi, il faut suivre avec attention certains messages (messagers ?), comme le rapport « Arrêtons de les mettre dans des cases » du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) remis en 2017 au gouvernement qui invite assez explicitement à ne plus penser la jeunesse à travers les âges et les statuts mais à l'envisager comme un parcours vers l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle.

Ou encore les travaux de Claire Bernot Caboche sur les jeunes « invisibles » (2018), des jeunes « confrontés à un déficit de confiance, qui ont du mal à trouver leur place dans la société, et dont une partie non négligeable d'entre eux est entrée en invisibilité » : ni en éducation, ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement.

En préconisant un nouveau modèle de société qu'il faudrait construire, nous pensons que ces messagers ont finalement très récemment ouvert la voie à de nouvelles politiques publiques dont l'enjeu est non seulement de renouer le contact avec les jeunes mais également de renouveler les modes d'action, en donnant un nouvel élan aux pratiques d'éducation populaire ou en permettant d'en expérimenter de nouvelles. C'est d'ailleurs dans ce cadre que plusieurs tiers-lieux ont eu la possibilité en 2019 de se positionner sur l'AAP « repérer et mobiliser les publics invisibles » portée par la Direccte.

L'EXEMPLE DE TRAVERSES PARCOURS :

L'association réalise des recherches actions sur les aspirations des jeunes qui nous incitent à produire des expérimentations sociales, culturelles et collectives depuis 2008. Pour schématiser, quelque soit le territoire (urbain, rural), ce sont les mêmes éléments marquants qui ont guidé l'ouverture de la Fabrik coopérative (Paris 19), la Fabrik (Lacanau) ou le Young (Dax) :

- La nécessité pour les jeunes de s'émanciper de l'étiquette de « public cible »,
- Dans un espace accueillant, ouvert sans condition de lieu d'habitation ou de diplôme,
- Où l'on peut apprendre en faisant, à partir de ses aspirations,
- Où l'on peut formuler un projet, ou pas,
- Où les jeunes peuvent se constituer des expériences formatives et occuper des rôles sociaux valorisants.

Les questionnements autour de l'opérationnalité de ces constats nous ont amenés à considérer la démarche tiers-lieu, notamment dans sa dimension de communauté d'entraide, comme possible mise en œuvre.

Réseau Information Jeunesse et évolution des lieux

Dans la même logique, le Réseau Information Jeunesse s'appuie sur l'évolution des lieux d'accueil pour réinventer son rapport aux jeunes.

RAPPELS SUR L'INFORMATION JEUNESSE

L'Information Jeunesse a pour objectif d'informer tous les jeunes sur tous les sujets en lien avec l'accès à leurs droits et à la construction de leur parcours vers l'autonomie. Elle prend la forme d'un réseau de plus de 130 structures en Nouvelle-Aquitaine, coordonnées et animées par le CRIJ Nouvelle-Aquitaine.

Initialement, les lieux d'Information Jeunesse étaient des guichets d'information, où un.e informateur.ice jeunesse livrait des informations aux jeunes venus dans cet objectif. Ceux-ci n'avaient alors pas de raison particulière de rester ou revenir dès lors qu'ils avaient eu leur réponse. De la documentation était également mise à disposition, en consultation autonome ou non. L'interaction était donc limitée, le lieu étant mono-fonctionnel, c'est-à-dire destiné à apporter de l'information en réponse à une sollicitation.

UNE BAISSÉ DE LA FRÉQUENTATION DES LIEUX

La révolution numérique et la transformation radicale de l'accès à l'information qu'elle a entraîné ont fortement impacté les structures Information Jeunesse. Si les professionnels de l'IJ ont investi le champ du numérique (contenus en ligne, Education aux Médias et à l'Information, développement des EPN), les lieux Information Jeunesse ont subi une baisse importante de leur fréquentation depuis les années 2000.

La dimension fonctionnelle qu'ils assumaient jusqu'alors pouvant désormais être accomplie par des recherches en ligne. Ainsi l'enjeu de la réinvention des lieux pour renouer avec leur attractivité et la fréquentation du public s'est avéré fondamental.



Young café

UN INTÉRÊT CROISSANT POUR LES TIERS-LIEUX

Le CRIJ Poitou-Charentes a été précurseur dans son intérêt pour les tiers-lieux : sociétaire de la Coopérative Tiers-Lieux, participation à la création de l'espace Cobalt (86), et expérimentation du tiers-lieu Jardin Public dans ses locaux (86).

Avec la démocratisation récente des tiers-lieux, devenus plus accessibles et plus ouverts à tous types de public, notamment aux jeunes, le Réseau Information Jeunesse a compris l'intérêt de réinventer ses lieux d'accueil sous cette forme pour en faire des lieux jeunesse multi-fonctionnels reposant sur des dynamiques de participation (communautés de jeunes, appropriation du lieu par les jeunes) et de coopération (lieux « foisonnants » ouverts aux partenaires). Les structures IJ deviennent ainsi des espaces vivants d'échanges et de rencontres dédiés aux jeunes, d'où peuvent naître des idées, des dynamiques et des projets nouveaux.

LE PROJET INSPIRATION TIERS-LIEUX

Afin de faciliter cette mutation de l'IJ, le CRIJ NA a initié le projet Inspiration Tiers-Lieux qui vise à animer et accompagner un groupe pilote d'une dizaine de structures Information Jeunesse expérimentant un projet d'évolution de leur lieu d'accueil. L'intention est de changer l'image et la visibilité des lieux IJ devenus des lieux participatifs hybrides dédiés à la jeunesse favorisant la rencontre, l'échange, le partage et la créativité, et interagissant avec les acteurs et ressources du territoire.

Le projet a démarré en décembre 2019 par une première rencontre du groupe puis par une journée de réflexion et d'échanges

POUR ALLER PLUS LOIN...

Quelques éléments développés en Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de la mise en œuvre du PRIC

Un changement de politique publique « jeunesse » nécessite de travailler sur **les freins à l'adhésion des jeunes « invisibles »**. On ne peut remobiliser un jeune et le remettre à l'arrêt parce qu'il ne rentre pas dans la bonne case, donc il est nécessaire **d'assouplir, voire effacer, les frontières entre territoires**, donc généraliser la gestion ouverte des franges pour permettre l'accueil des jeunes « invisibles » en fonction de l'éloignement et non de l'appartenance à un territoire ; **d'adapter le nombre de places disponibles** dans les dispositifs ou établissements en élargissant l'assiette d'accueil en fonction des besoins réels ; d'adapter le financement, en le rendant plus souple et attaché aux besoins réels du jeune, sans rupture, mais également en travaillant sur la pérennité des financements structurels des structures d'accueil pour « fidéliser » les acteurs ; **d'assouplir le périmètre de l'âge pour bénéficiaire des dispositifs** : passer de 15-26 à 15-29 ans qui pourrait, pourquoi pas, être élargi à 15-34 ans comme plusieurs pays l'ont déjà fait ; de faciliter **l'accès et l'accompagnement à la mobilité** (transport, logement...), **l'habitat autonome, la santé** (développer la prise en charge psychologique indispensable...) ; **d'assouplir les conditions d'accès à la formation professionnelle qualifiante**, en développant une plateforme régionale d'accès aux stages, en respectant les choix des jeunes, en réduisant le temps d'attente d'entrée en formation en proposant des entrées/sorties permanentes ou plus rapprochées... ; de **réfléchir à la création d'un sas d'accueil intermédiaire** en relation avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) pour gérer la mise en place de l'accompagnement unique, de l'orientation, de l'attente d'une place en formation professionnelle si entrée/sortie différée, travailler sur la citoyenneté et le sentiment d'injustice ; de **développer les relations avec le monde économique** en travaillant sur la professionnalisation et notamment la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE), mais aussi en encourageant les entreprises à faire vivre la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) avec l'élargissement de la capacité d'accueil en apprentissage par alternance et en

intitulée « Voyage au pays des tiers-lieux » à La Rochelle (17) coordonnée en partenariat avec la Coopérative Tiers-Lieux début 2020. Ralenti par le contexte sanitaire et l'attente des retours de l'AMI « Fabrique de Territoire » pour lequel le projet n'a finalement pas été retenu, celui-ci a repris début 2021. Au programme cette année, des échanges individuels et collectifs, des temps de formation et de mise en commun entre le CRIJ et les membres du groupe. Il aboutira en 2022 à la rédaction d'un « Cahier d'inspiration », un recueil des capitalisations du projet qui permettra à d'autres structures du réseau régional et national de s'approprier la démarche et de l'essayer.

L'avènement ou le déploiement des tiers-lieux ne serait-il pas à rapprocher de la remise en question, au début des années 2000, du modèle des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) et autres Maisons Pour Tous ? D'un essouffement de l'animation socio-culturelle dont la mission première était d'accompagner les groupes à travailler, analyser et élaborer collectivement des initiatives dans les quartiers populaires ?

C'est une hypothèse, mais peut-être peut-on avancer sans trop se tromper que la démarche tiers-lieu symbolise, tant du point de vue du terrain que de celui des institutions, dans un double mouvement, une forme de quête à la perte de repères des jeunes (mais pas que des jeunes) et de recherche d'un destin collectif dans un contexte de crise sociale sévère.

■ Odile GINOCCKI – Traverses Parcours

Anne-Louise MARTINAT, Siegfried BURGEOT et Arnaud VIRRION – CRIJ Nouvelle-Aquitaine

stage et, l'assouplissement de l'exigence d'expérience professionnelle en prérequis à toute embauche...

Une fois ces freins levés, la remobilisation des jeunes « invisibles » sera moins chaotique.

LA CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE « JEUNESSE », outil de diagnostic territorial à l'échelle des communautés de commune, a pour but :

- 1) De faciliter l'accès à l'information des jeunes, de leurs proches, ainsi que des acteurs,
- 2) D'acquérir une connaissance globale de l'offre pour notamment affiner le maillage territorial,
- 3) Permettre l'ajustement de l'offre suivant la demande des jeunes,
- 4) De sensibiliser les acteurs à la nécessité de travailler en partenariat. Cet « Agenda social de la jeunesse » rassemble tous les besoins des jeunes autour de cinq grands thèmes.

■ Claire Bernot-Caboche



Le Biiiiip SONORE



JEUNESSE

UN PROJET DE GRAND TIERS-LIEU HYBRIDE AU SERVICE DES JEUNES

Le collectif La Proue porte la création d'un grand tiers-lieu hybride sur le territoire de La Rochelle - Aunis. Son écosystème de 12 structures entrepreneuriales et associatives est connecté à de nombreuses thématiques : économie circulaire, croissance bleue, entrepreneuriat, inclusion numérique, consommation durable... et jeunesse ! Cette dernière est au cœur des missions et des actions de quatre associations très engagées dans le projet : le Centre Départemental d'Information Jeunesse (CDIJ), Kpacité, le Collectif Actions Solidaires (CAS17) et 3.6 Trip.

Qu'il s'agisse d'informer en matière d'emploi, de formation, de loisirs, de mobilité internationale ou de santé (CDIJ) ; d'animer à l'année une coopérative de jeunes de 16 à 25 ans proposant des produits et des services aux entreprises, associations, collectivités et particuliers (Kpacité) ; de sensibiliser des collégiens et lycéens à l'engagement associatif (CAS17) ou de former à la pratique du skateboard (3.6 Trip), les formats d'accompagnement sont nombreux et variés.

Les structures du collectif La Proue se mobilisent aux côtés de ces associations pour enrichir l'offre en direction des jeunes et leur proposer des projets favorisant la découverte de métiers, la transmission de savoir-faire et les apprentissages par le faire. Les propositions sont multiples : fabrication de meubles en bois de réemploi avec La Matière (ressourcerie), ateliers cuisine et prestations avec Métiss'&Bio (restauration), découverte des

métiers du numérique avec des entrepreneurs du Workingshare (coworking), collecte et revalorisation de déchets marins avec la SCIC TEO (croissance bleue)...

Parallèlement, le besoin exprimé par de nombreux jeunes d'accéder à des espaces ouverts et partagés pour concevoir des projets en lien avec des entrepreneurs et des associations a conduit La Proue à développer des outils complémentaires pour garantir l'accueil optimal de cette communauté et l'intégrer pleinement dans la vie du futur tiers-lieu.

Plusieurs expérimentations ont ainsi été engagées, ou sont en passe de l'être : création d'un incubateur dédié aux projets portés par des jeunes issus des Quartiers Politique de la Ville, travail avec des étudiant.e.s sur la conception des espaces et des services, création d'un fablab à vocation pédagogique, inscription dans le projet Campus des Métiers et des Qualifications de La Rochelle Université pour accueillir des projets étudiants... mais aussi co-gestion et co-animation d'une maison du projet (2021) préfigurant les usages et les modes de gestion du tiers-lieu dont la mise en exploitation est envisagée à l'horizon 2022.

L'objectif pour La Proue étant de créer un outil territorial dans lequel les jeunes se reconnaîtront et où leurs projets prendront vie au contact de communautés professionnelles bienveillantes et engagées !

(...)



Le moral des jeunes fortement affecté par la crise sanitaire

La crise sanitaire pèse fortement sur le moral des jeunes : interrogés en mars et avril 2021, ils sont 59 % à avoir le sentiment que leur vie actuelle correspond à leurs attentes, soit le plus bas niveau observé depuis la création du *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse* en 2016. Un jeune sur deux considère ainsi la pandémie comme une période très pénible à vivre. Les jeunes interrogés mettent particulièrement en avant les difficultés d'ordre psychologique et le sentiment d'isolement, devant les difficultés socio-économiques. Dans ce contexte incertain, les attentes des jeunes sont fortes vis-à-vis des pouvoirs publics : 29 % d'entre eux aimeraient que les pouvoirs publics les aident à trouver un emploi, en hausse de huit points par rapport à 2020. La pandémie n'a en outre pas freiné l'engagement associatif ou bénévole des jeunes, le bénévolat régulier s'étant même accru par rapport à début 2020.

Lucie Brice Mansencal (cheffe de projet),
Jörg Müller (chargé d'études et de recherche),
Solen Berhuet (chargée d'études et de recherche),
Charlotte Millot (directrice d'études), CRÉDOC
Joaquim Timoteo, INJEP

La dernière édition du *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse* [encadré « Méthode », p. 2], réalisée en mars-avril 2021 par le Centre de recherche et d'étude pour l'observation des conditions de vie (CRÉDOC) et l'INJEP fait l'objet d'un rapport complet [encadré « Bibliographie », p. 4]. Il révèle notamment la nature des difficultés vécues par la jeunesse pendant la crise sanitaire : un état d'esprit altéré par une incertitude à l'égard de l'avenir, un manque de sociabilité et la survenue de problèmes psychologiques,

mais aussi pour certains une perte d'emploi, de logement ou d'argent. Des retours plus fréquents au domicile parental, une mobilité quotidienne entravée et un changement des projets de formation et professionnels complètent ce tableau.

Un état d'esprit plus négatif en 2021 qu'en 2020, en raison de la pandémie

Début 2020, les jeunes interrogés sur leur état d'esprit témoignaient d'un regain d'optimisme. 53 % d'entre eux affichaient un état d'esprit positif, contre 46 % l'année précédente, en 2019. En 2021, cette vague d'optimisme a été arrêtée net et le pessimisme gagne à nouveau du terrain :

46 % des jeunes déclarent un état d'esprit positif alors qu'une proportion équivalente cite

Près d'un jeune sur deux (49 %) considère que la pandémie (...) a été une période particulièrement pénible à vivre.

des pensées négatives (45 %) et 13 % expriment un état d'esprit neutre.

Ce pessimisme témoigne de l'im-

impact de la crise sanitaire sur la jeunesse. Au total, près d'un jeune sur deux (49 %) considère que la pandémie liée au coronavirus a été une période particulièrement pénible à vivre [graphique 1, p. 2]. Un tiers (33 %) donne au vécu de cette période une « note de pénibilité moyenne » et seuls 18 % estiment que la pandémie correspond



méthode

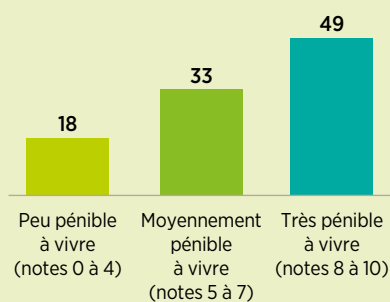
Le Baromètre DJEPVA sur la jeunesse

Fruit d'une collaboration entre l'INJEP et le CRÉDOC, à la demande de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), le *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse* est produit chaque année depuis 2016. Il s'inscrit dans la volonté de proposer aux acteurs publics et à l'ensemble des professionnels mobilisés pour la jeunesse des indicateurs récurrents sur les conditions de vie, aspirations et attentes des jeunes. L'enquête 2021 a été réalisée en ligne entre le 8 mars et le 8 avril 2021, auprès d'un échantillon représentatif de 4 644 jeunes résidant en France (métropole et outre-mer hors Mayotte) âgés de 18 à 30 ans, sélectionnés selon la méthode des quotas. Les quotas nationaux et régionaux ont été calculés d'après les résultats du dernier recensement général de la population (INSEE, *Recensement de la population, 2017*). Un redressement régional puis national a été effectué pour assurer la représentativité de l'échantillon par rapport à la population nationale des jeunes âgés de 18 à 30 ans.



graphique 1

Note de pénibilité accordée à la vie durant la pandémie. Regroupement des positions (en %)



Champ : ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.
Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2021.

Note de lecture : 49 % des jeunes attribuent la note de 8, de 9 ou de 10/10 à la pénibilité de leur vécu de la pandémie.

à un vécu peu ou pas pénible du tout. Les jeunes femmes (53%) ont attribué des notes de pénibilité légèrement plus élevées que les jeunes hommes, ce qui pourrait s'expliquer par une accentuation des inégalités entre femmes et hommes (Lévy *et al.*, 2020 ; Hoibian *et al.*, 2021) et une plus grande vigilance des femmes à l'égard des sujets sanitaires (Montaut, 2010).

Conséquence de cette pénibilité ressentie, le sentiment que sa vie actuelle correspond à ses attentes est en baisse entre 2020 et 2021 (de 65 % à 59 %), l'indicateur étant à son plus bas niveau depuis l'introduction de la mesure il y a six ans.

Un pessimisme accentué chez les jeunes en difficulté professionnelle

L'état d'esprit des jeunes ayant cumulé plusieurs expériences difficiles pendant cette période est plus souvent empreint de pessimisme. Ainsi, 61% des jeunes indiquant avoir rencontré trois à cinq sources de difficultés différentes (de la perte de motivation à la perte d'emploi) voient les choses négativement, contre seulement 27% de ceux qui ont passé la crise sanitaire sans rencontrer de difficulté particulière.

Les jeunes faisant état d'une situation professionnelle difficile qualifient plus souvent la pandémie de très pénible : 54% des jeunes au chômage et 54% de ceux en intérim, contre 49% de l'ensemble des jeunes. Les jeunes au chômage sont plus nombreux (51% contre 38%) à évoquer une perte d'argent en lien avec la pandémie. 34% des jeunes en recherche d'emploi font en outre de la crise sanitaire l'une des causes de leur statut de chômeur en signalant une perte d'emploi liée à la pandémie (contre 21% en moyenne).

Les jeunes se montrent moins confiants face à leur avenir : 60% des 18-30 ans se disent confiants contre 67% début 2020. Ainsi, au-delà des difficultés passées et présentes des répondants, ceux-ci estiment que la Covid-19 est susceptible d'engendrer des conséquences sur leur avenir. En moyenne pour la majorité des jeunes (52%), et tout particulièrement pour ceux encore en formation (56%) ou en emploi (55%), la pandémie est restée sans conséquences sur les projets professionnels ou de formation ; et plus d'un jeune sur dix (13%) se dit incertain

et préfère répondre « ne sait pas ». Toutefois, plus d'un tiers des jeunes (34%) et jusqu'à 44% des jeunes au chômage indiquent que la crise sanitaire a bouleversé leurs projets de formation ou professionnels.

Un sentiment de solitude renforcé par la crise et les mesures de distanciation

Les mesures de distanciation sociale ont mis à mal les mécanismes de sociabilité des jeunes : confinement strict de mars à mai 2020, suivi, de novembre 2020 à mai 2021, d'une période où télétravail et enseignement supérieur à distance étaient la règle, où les bars et restaurants, cinémas et salles de spectacle étaient fermés, et pendant laquelle un couvre-feu s'appliquait dans la plupart des départements français. Enfin, tout au long de la période, les pouvoirs publics invitaient les citoyens à limiter les

rassemblements, enjoignant par exemple à restreindre à

Les mesures de distanciation sociale ont mis à mal les mécanismes de sociabilité des jeunes.

six le nombre d'invités lors des moments de convivialité. Dans ce contexte, au

moment de l'enquête en mars-avril 2021, plus de la moitié (53%) des jeunes déclarent sortir moins souvent de leur domicile qu'avant la pandémie. Les personnes en recherche d'emploi (58%) ou celles dont le foyer s'impose régulièrement des restrictions budgétaires (58%) sont tout particulièrement concernées par cette réduction des sorties.

En conséquence, 41% des répondants indiquent ressentir fréquemment un sentiment de solitude, dont 15% « tous les jours ou presque », 26% « souvent », et 33% « de temps en temps » ; 17% disent n'être que rarement confrontés à ce sentiment et 9% ne jamais se sentir seuls [graphique 2, p. 3]. Le sentiment de solitude croît avec la perception que la crise est pénible, voire très pénible à vivre : 50% des jeunes vivant très mal la crise se sentent souvent ou presque tous les jours seuls, contre 28% de ceux pour qui la crise n'est pas une expérience particulièrement désagréable. La sociabilité avec la famille et les amis est la plus regrettée. 63% des 18-30 ans déclarent

souffrir d'un manque de contact avec leurs amis et connaissances, un jeune sur deux (50 %) avec les membres de sa famille, 40 % avec leurs camarades d'études ou leurs collègues de travail, et un peu plus d'un cinquième (22 %) avec leurs voisins.

Détresse psychologique et difficultés socio-économiques

La pandémie est venue bouleverser les modes de vie d'une large fraction de la jeunesse, en accentuant des inégalités déjà existantes (Amsellem-Mainguy et al., 2021). Au total, 42 % des 18-30 ans estiment que les difficultés qu'ils ont pu rencontrer au cours des douze derniers mois sont causées par ou liées à la crise de la Covid-19. Les difficultés d'ordre psychologique l'emportent sur les difficultés socio-économiques [graphique 3]. Un jeune sur deux estime la pandémie responsable d'un manque de motivation (52%), ou encore de son manque de relations sociales ou de son isolement (52%). 26 % évoquent souffrir de dépression en lien avec la pandémie. 28% des jeunes célibataires ou en couple non cohabitant indiquent en outre que leur manque de vie amoureuse en est la conséquence. Moins d'un quart des jeunes évoquent une perte d'emploi (21%) et un manque de matériel adapté pour se connecter à Internet (16%) directement en lien avec la crise sanitaire ; une perte d'argent

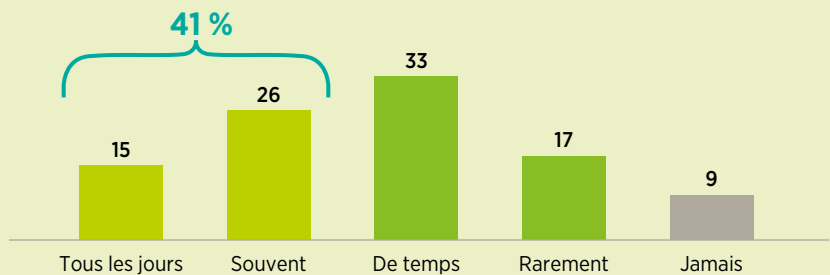
étant cependant attribuée à ce contexte par 38 % des jeunes. 25 % des jeunes ne vivant pas chez leurs parents indiquent avoir perdu un logement au cours des douze derniers mois en raison de la pandémie. L'accès à l'autonomie résidentielle, ce processus non linéaire, caractérisé par des situations intermédiaires entre le départ du foyer parental et l'arrivée dans un logement autonome (Gaviria, 2016), a été affecté pour certains jeunes par la pandémie. Un quart des jeunes revenus vivre chez leurs parents et y demeurant au moment de l'enquête citent ainsi la crise sanitaire pour justifier leur retour. C'est le deuxième argument le plus cité, derrière celui plus habituel de la fin d'une année scolaire ou d'un cycle d'études.

Des attentes fortes vis-à-vis des pouvoirs publics en matière d'emploi

Les conditions de vie plus difficiles durant la pandémie ont pu alimenter des attentes spécifiques à l'égard des pouvoirs publics. Les incertitudes par rapport aux futures évolutions économiques et du marché du travail semblent particulièrement inquiéter les jeunes. Les attentes en matière d'emploi envers les pouvoirs publics sont ainsi importantes et enregistrent la plus forte progression par rapport à 2020 dans une liste de domaines au sein desquels les jeunes souhaiteraient que l'État s'engage davantage. Ainsi, 29 %

graphique 2

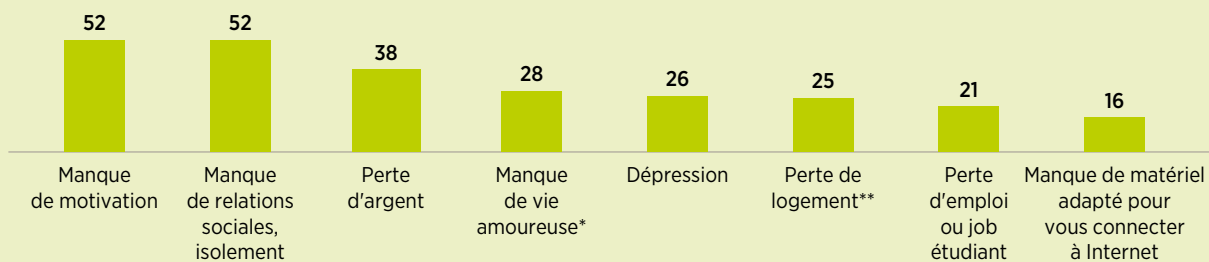
Fréquence exprimée du sentiment de solitude



Champ : ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.
Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2021.
Note de lecture : 15 % des jeunes se sentent seuls tous les jours ou presque.

graphique 3

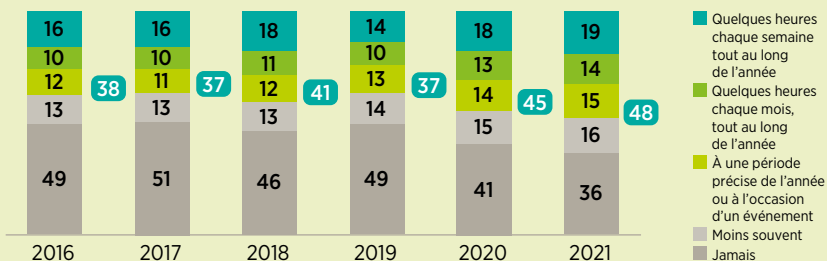
Principales difficultés rencontrées au cours des douze derniers mois et attribuées à la crise sanitaire (en %)



Champ : ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.
* Champ : cet item n'était proposé qu'aux jeunes célibataires ou à ceux vivant en couple mais dont le partenaire ne vit pas dans le même logement. Les résultats indiqués ne portent que sur ce champ.
** Champ : cet item n'était proposé qu'aux jeunes vivant dans un logement indépendant. Les résultats indiqués ne portent que sur ce champ.
Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2021.
Note de lecture : 52 % des jeunes de 18 à 30 ans ont vécu un manque de motivation au cours des douze derniers mois, qu'ils mettent en lien avec la crise sanitaire. Les questions posées étaient les suivantes : « Au cours des douze derniers mois, avez-vous été confronté aux difficultés suivantes ? : [Si oui], selon vous, ces difficultés sont-elles en lien avec la crise sanitaire ? ».

graphique 4

Fréquence de participation bénévole au sein d'une association ou d'une autre organisation : parti politique, syndicat, etc.



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètres DJEPVA sur la jeunesse, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017 et 2016.

Champ : ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

Lecture : en 2021, 48% des jeunes déclarent pratiquer une activité bénévole, dont 15% à une période précise de l'année ou à l'occasion d'un événement, 14% quelques heures tout au long de l'année et 19% quelques heures chaque semaine tout au long de l'année.

des jeunes aimeraient que les pouvoirs publics les aident à trouver un emploi, soit une progression de huit points pour cet indicateur par rapport à 2020.

Concernant les aides dédiées aux jeunes et mises en place pendant la crise sanitaire (Gouvernement, 2021), 4% les ont toutes identifiées tandis que 17% des jeunes n'ont entendu parler d'aucune de ces mesures. L'aide alimentaire (58% de connaissance) et les cellules de soutien psychologique (52%) sont les dispositifs d'aides les mieux identifiés par les jeunes, suivis des aides à l'embauche des jeunes pour les entreprises (45%). Au moins un tiers des jeunes connaissent la plateforme « Un jeune, une solution » (38%), les aides

financières pour les jeunes diplômés, anciens boursiers de l'enseignement supérieur (35%), les aides financières pour les jeunes demandeurs d'emploi bénéficiant d'un accompagnement intensif par Pôle Emploi ou par l'APEC (35%) ou encore la création de 20 000 emplois étudiants (33%). Le renforcement de la garantie jeunes n'a en revanche été identifié que par 28% des jeunes.

Par ailleurs, la lecture des inégalités à l'aune d'un potentiel conflit générationnel (Bonnet, 2014) se trouve réactivée par les conséquences socio-économiques et les enjeux sanitaires de la pandémie. Néanmoins, les jeunes s'avèrent peu enclins à s'estimer lésés au profit des

plus âgés : seuls 28% des jeunes estiment les plus âgés avantagés par rapport aux plus jeunes tandis que 17% évoquent au contraire un traitement inégalitaire au détriment des plus âgés. 44% des jeunes indiquent que la société ne privilégie ni les plus jeunes ni les plus âgés et près d'un sur dix ne se prononce pas sur cette question.

Un engagement bénévole des jeunes en hausse significative par rapport à 2019

La pandémie ne freine pas l'engouement d'une grande partie de la jeunesse pour la participation associative ou l'engagement bénévole. L'engagement associatif des jeunes reste au niveau observé en 2020 : 43% déclarent avoir fait partie ou participer aux activités d'une association (sportive, culturelle, de loisirs, de jeunes, humanitaire, politique, etc.) contre 42% l'année précédente.

En 2021, près d'un jeune sur deux (48%) déclare donner bénévolement de son temps au sein d'une association ou d'une autre organisation (parti politique, syndicat, etc.). La hausse du bénévolat observée début 2020 se poursuit ainsi durant la période de pandémie de Covid-19. La hausse de l'engagement bénévole en 2020 et 2021 s'est en outre traduite par une hausse du bénévolat assidu (+5 points depuis 2019) ou régulier (+4 points depuis 2019) tandis que l'engagement plus occasionnel ou épisodique bénéficie d'une augmentation plus modérée.

sources bibliographiques

- Amsellem-Mainguy Y., Francou Q., Vuattoux A., « Dégradation des conditions de vie et de logement des 18-24 ans », *INJEP analyses & synthèses*, n°50, septembre 2021.
- Berhuet S., Brice Mansencal L., Hoibian S., Millot C., Müller J. (CRÉDOC), *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2021*, coll. « INJEP Notes & rapports », 2021.
- Bonnet C., « Un inévitable conflit des générations ? », *Informations sociales*, n°183, p. 136-144, 2014.
- Gaviria S., « La génération boomerang : devenir adulte autrement », *SociologieS, Théories et recherches*, 2016.
- Gouvernement, « Covid-19 : les aides de l'État pour soutenir les jeunes », www.gouvernement.fr, 19 février 2021.
- Hoibian S., Berhuet S., Crouette P., Coulangue M., Brice Mansencal L., « La crise sanitaire provoque un retour des rôles genrés traditionnels », *Consommation et modes de vie*, n°316, mai 2021.
- Lévy J.-D., Potéreau J., Prunier A., *L'impact du confinement sur les inégalités femmes-hommes*, enquête réalisée par Harris interactive pour le secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, avril 2020.
- Montaut A., « Santé et recours aux soins des femmes et des hommes », *Études et résultats*, n°717, février 2010.

Directeur de la publication : Augustin Vicard.
Comité éditorial : Samuel James, Mathilde Renault-Tinacci, Thomas Venet.
Rédacteur en chef : Roch Sonnet.

Correction : Rachel Laskar.
Mise en page : Opixido.
Impression : MENJS.
ISSN 2555-1116.

L'Archipel, Tiers Lieu éducatif

Ici, on crée un genre de lieu dans lequel on a envie de travailler, d'inviter des amis et des voisins, à nous rejoindre. L'Archipel – Tiers Lieu éducatif – est une structure d'animation expérimentale dédiée aux jeunes et ouverte à tous. Un système éducatif unique et une communauté créative.



Qu'est-ce qu'un Tiers Lieu Éducatif ?

Un *Tiers Lieu éducatif* est une structure innovante ouverte à tous et dédiée aux jeunes. Un *Tiers Lieu Éducatif* permet de créer des liens entre les jeunes, les habitants, les entreprises et les institutions. Ensemble, ils créent des projets qui participent au développement et à la transition des territoires.

Un *Tiers Lieu éducatif* questionne sur la place des jeunes et de l'éducation populaire dans notre société. Il expérimente de nouvelles pratiques éducatives et un nouveau modèle d'accueil adapté aux besoins des jeunes et aux défis de demain.

Nous avons créé et développé ce concept de *Tiers Lieu éducatif* depuis près de dix ans. Aujourd'hui, nous l'expérimentons avec une structure prototype : L'Archipel.

CE QUE NOUS PROPOSONS

Un Tiers Lieu éducatif pour aider les jeunes à construire leurs trajectoires de vie et à prendre des responsabilités collectives dans la cité.

Un lieu où les jeunes peuvent se rencontrer et être en contact avec les adultes.

ORIGINE DU PROJET

La mobilisation d'une équipe

En février 2015, l'équipe du service enfance-jeunesse de Tournefeuille (Toulouse Métropole) démarre une réflexion sur le fonctionnement des structures d'accueil en faveur des jeunes de 15 à 17 ans. La faible fréquentation des jeunes au niveau des Points Accueil Jeune (PAJ) nous interroge. L'équipe s'accorde sur la nécessité de lancer une enquête au sujet de la jeunesse à Tournefeuille.

Un état des lieux de la jeunesse

En 2016, une étude est menée sur le territoire pour connaître les besoins et les habitudes des jeunes. Un état des lieux des structures sociales innovantes, des modèles d'économie coopérative et des Tiers Lieux vient enrichir le projet. Ce travail, réalisé en collaboration avec une association de jeunes, confirmera la nécessité de la création d'un nouveau lieu adapté aux attentes des jeunes et à leur envie de s'impliquer dans la vie de la cité.

UNE NOUVELLE APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Les expérimentations et interrogations apportées par ce projet nous ont amenées à nous documenter au sujet des nouvelles formes de participation citoyenne, les modèles éducatifs innovants et les Tiers Lieu. Ces outils sont réinvestis dans notre travail auprès des jeunes.

Ces nouvelles formes de participation nous interrogent sur le développement local, la participation politique et le développement économique. Au sein de ces



Reportage réalisé par les jeunes de l'association Aji pendant la phase d'étude

systèmes participatifs, les usagers développent des compétences nouvelles, leur réseau et se créent des expériences.

Finalement, ces nouvelles formes d'accueil nous ont obligés à revoir nos approches et à questionner nos pratiques pédagogiques. C'est donc à la fois par la réflexion/action locale et la découverte d'autres initiatives qu'a germé la nécessité d'ouvrir une réflexion au sujet d'un espace nouveau pour les jeunes. Ainsi, nous avons créé un prototype de structure que nous avons choisi d'appeler un Tiers Lieu éducatif.

Reportage réalisé par les jeunes de l'association AJI pendant la phase d'étude

UN TIERS LIEU ÉDUCATIF

Un nouveau modèle éducatif pour se retrouver, collaborer, créer, coopérer, et partager

L'ARCHIPEL EST UN LIEU :

- DE PARTAGE, DE RENCONTRE ET D'ENTRAIDE
- INNOVANT ET EN CONSTANTE ÉVOLUTION
- QUI TIRE PARTI DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE
- EN LIEN AVEC SON TERRITOIRE
- DANS LEQUEL ON SE SENT BIEN
- UTILE AUX JEUNES ET À LA CITÉ



Le 14 décembre 2018, les jeunes de l'AJI (Association des Jeunes Innovants), et les élus de la ville de Tournefeuille, ont accueilli à l'Hôtel de Ville, dans une ambiance proche d'un show télévisé, près de 300 collégiens et lycéens, de parents d'élèves pour présenter le projet.

UN PROJET RÉALISÉ PAR

Le service enfance-jeunesse de Tournefeuille

Depuis 1993, la Fédération Léo Lagrange gère le service enfance de Tournefeuille, et depuis 2015, son service jeunesse. Le service enfance-jeunesse de Tournefeuille garantit une cohérence et une continuité éducative grâce aux : 13 ALAE* présents dans chaque école, 7 accueils de loisirs extra scolaires (3 - 17 ans), une programmation de journées découvertes, un accompagnement des enfants aux activités associatives de la ville, une présence dans les collèges et le lycée de la commune.

Cette communauté éducative de plus de 300 animateurs travaille à la mise en œuvre d'un projet éducatif global dans tous les quartiers de la commune. Elle est en contact quotidiennement avec la plupart des habitants. Le Tiers Lieu éducatif est une structure de ce service et bénéficie ainsi de plusieurs points d'ancrage sur le territoire. Grâce à ce service le Tiers Lieu éducatif est connecté à l'ensemble de la population.

*ALAE : Accueil de Loisirs Associé à L'École

Un collectif de jeunes

Parallèlement à la création de l'Archipel, l'équipe d'animation a accompagné la création d'**une association** : « l'Association des Jeunes Innovateurs » qui a participé au projet depuis son origine et est hébergée au sein du Tiers Lieu. Le bureau et le conseil d'administration sont entièrement composés de jeunes de 15 à 21 ans et l'association compte 96 adhérents. L'AJI est organisée en commissions de travail : économie, international, multimédia et événementiel.

L'AJI propose un véritable **parcours éducatif**. En fonction de leurs centres d'intérêts, les jeunes peuvent choisir d'apprendre à monter une vidéo, à mener une réunion, à coudre ou accueillir du public venant consommer au bar. Lorsqu'ils contribuent à un projet culturel ou à un échange international, ce sont tout

autant d'expériences qu'ils peuvent valoriser sur leur CV. Tout au long de leur parcours au sein de l'association, nous voyons les jeunes évoluer, gagner en confiance, en maturité et en aisance relationnelle.

Un comité d'éthique

Un **comité éthique** composé de jeunes de l'association AJI, d'habitants, d'acteurs éducatifs, d'experts dans les champs d'intervention du lieu (journalistes, artisans...) garantit la cohérence entre les actions menées et les besoins des usagers. Il anime la réflexion sur les questions éthiques soulevées par le développement de projets innovants dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse. Le comité d'éthique de l'Archipel peut être interpellé par les professionnels et les bénévoles de l'Archipel. Il développe des journées de débat, des colloques et des forums.



LA COÉDUCATION

Le Tiers Lieu éducatif est avant tout une structure ouverte à tous. Le projet est basé sur la **collaboration** et la **coéducation**. Il propose aux jeunes de créer des projets avec des habitants, des entreprises et des institutions. Pour mobiliser les publics, l'Archipel s'appuie sur le réseau du service enfance-jeunesse : ses animateurs rencontrent quotidiennement un grand nombre de familles, d'associations, de services et de partenaires éducatifs. L'implication des jeunes au sein de cette organisation leur permet d'acquérir des compétences, de l'expérience et de développer leur réseau.

Afin de répondre aux grands enjeux et défis sociaux de notre époque, nous faisons le choix de placer les jeunes au cœur de la transition territoriale et écologique. Changements climatiques, inégalités grandissantes, hypermédiasation, migrations... Il est impératif de transformer rapidement nos sociétés et de préparer les jeunes au monde de demain.

L'Archipel est une structure éducative dédiée aux jeunes et ouverte à tous : ce Tiers Lieu éducatif connecte les jeunes aux habitants, aux seniors, aux entreprises, aux institutions... Ensemble, ils mènent des actions concrètes et préparent leur futur. Leurs actions ont un impact local sur la politique, les liens sociaux et l'économie.

En favorisant la coopération et la coéducation, le Tiers Lieu éducatif vise à transformer rapidement la société tout en préparant les jeunes au monde de demain.

UN LABORATOIRE

Le Tiers Lieu a pour vocation d'accueillir des personnes d'âges, de milieux et de cultures différents. Ceci leur permet de se rencontrer et de créer des projets avec d'autres publics (des enfants, des adultes et des seniors...).

Pour accompagner cette altérité, nous travaillons au développement et à la modélisation d'une méthode participative avec des chercheurs de l'université Toulouse Capitole :

– [Pascal ROGGERO](#), Professeur en Sociologie à l'Université Toulouse Capitole, Responsable du Master 2 Economie du développement des territoires

– [Georges DHERS](#), Docteur en économie – Animateur Développeur, spécialiste des dynamiques de groupes, auteur du livre « Le pouvoir d'agir de citoyens »

Cette méthode prend la forme de groupes de parole de deux à trois heures, appelés « groupes d'émergence ». Elle se base sur les motivations intrinsèques des participants. Elle permet de créer rapidement des liens forts entre des personnes qui ne se connaissent pas forcément et de faire émerger des groupes projet sur le territoire.

Avec cette méthode, l'Archipel – *Tiers Lieu éducatif* – devient un outil de développement territorial.



Cette méthode pourrait être utile à de nombreux lieux travaillant à la rencontre entre différents groupes sociaux et participant à la transition des territoires.

LES MÉDIAS OUTILS D'ÉMANCIPATION

L'Archipel intègre pleinement **les nouvelles technologies** de l'information et de la communication dans son fonctionnement. L'équipe assure une présence éducative active sur internet. En complément du travail mené sur la structure, l'accompagnement des jeunes, l'organisation de la structure et de ses actions sont communiqués quotidiennement sur les réseaux sociaux.

Le Tiers Lieu a fait de **l'éducation aux médias** une priorité et permet à tous l'accès à du matériel professionnel de production audiovisuelle. Les jeunes peuvent aiguiser leur esprit critique et exercer leur citoyenneté. En réalisant des reportages et des interviews, ils deviennent citoyens actifs, visibles de tous et acquièrent des compétences qu'ils pourront réinvestir tout au long de leur vie.

Le pôle multimédia de l'Archipel développe une **TV participative** dans laquelle tous les habitants peuvent s'investir. Cet outil coopératif participe à la vie de la commune en mettant en lumière les événements, les initiatives et les personnes qui participent à la transition territoriale et écologique, à la vie culturelle...



Plateau radio – Projet Journalisme et partenariat avec l'École de journalisme de Toulouse

VERS NOUVEAU MÉTIER

En s'impliquant dans le développement du territoire, les animateurs de l'Archipel – Tiers Lieu éducatif – questionnent **le métier d'animateur**. En s'émancipant du seul domaine du loisir, ils accompagnent les jeunes, les habitants, les institutions et les entreprises pour favoriser l'émergence de projets communs. Leurs connaissances des dynamiques et des réseaux locaux leur permettent de mobiliser les ressources nécessaires et de garantir l'adhésion du public au projet. Un **centre de ressources pédagogiques** met à disposition des professionnels du monde de l'éducation des livres et outils pédagogiques.

Ce nouvel espace est un trait d'union entre la qualité de l'action éducative menée sur la ville et les attentes nouvelles d'une jeunesse face aux défis d'une société en pleine mutation.

Fidèle aux valeurs de l'Éducation Populaire et à la démarche de Développement Durable, cette structure est un lieu d'éducation dont la réussite dépend de la mobilisation de toutes les compétences du territoire pour que chacun, quel que soit son rôle, se sente concerné et impliqué dans l'accompagnement des jeunes.



Fiche 6 Inclure une dimension transversale

Liens vers d'autres fiches

- ▶ Fiche 5 « Structurer le diagnostic »
- ▶ Fiche 8 « Identifier les enjeux »

A quel moment de la démarche ?

- ▶ *Un fil conducteur de l'ensemble de la démarche ...*
- ▶ *...qui doit en particulier être traité à deux moments clés : au moment de l'analyse de l'état des lieux puis à celui de la définition des enjeux.*

Pourquoi ?

■ La transversalité est « le contraire de l'isolement et du cloisonnement »

Elle touche aussi bien à l'un des buts de l'analyse (un diagnostic transversal) qu'à un moyen pour y aboutir (croiser les regards pour décroisonner l'analyse).

■ **C'est un des cinq éléments de démarche** définis par le cadre de référence national et une des plus-values d'une démarche de développement durable :

- pour **renouveler les habitudes de travail** et les décroisonner, tant en interne au sein de la collectivité, qu'en externe avec ses partenaires.
- pour progresser dans la **mise en cohérence des politiques publiques** portées par la collectivité mais aussi avec celles des partenaires : la transversalité facilite l'approche globale des enjeux et des objectifs et offre un panel de leviers mobilisables plus important.

Quelle méthode ?

■ Analyser et interpréter les données : croiser les données

Ce n'est ni la donnée, ni la multiplication des données qui va permettre une analyse transversale, mais la lecture qu'on en fait. Cela signifie que l'on va « lire » chaque thème selon différents prismes, en regardant les impacts directs ou indirects des actions dans ces différents domaines. Concrètement, il s'agit de reprendre les 16 fiches thématiques et se demander, pour chacune d'entre elle, comment elles font échos aux 5 finalités.





Fiche 6 Inclure une dimension transversale

■ Donner la parole aux acteurs et confronter les points de vue lors du partage de l'état des lieux : croiser les regards

Préparer, anticiper, accompagner les prises de parole :

- Définir les instances de travail à mettre en place pour favoriser les échanges constructifs entre des acteurs différents et n'ayant pas les mêmes domaines de compétences.
Construire un atelier interservices au sein de la collectivité, définir des thèmes d'ateliers transversaux permettant d'aborder différentes thématiques, favoriser les rencontres en réunissant des publics divers lors d'un séminaire collectif convivial ou d'un forum participatif (éventuellement virtuel), etc.
- Définir quels outils de travail innovants peuvent engager et faciliter les débats (se former à les utiliser).

Être à l'écoute :

- **S'interroger sur la posture à adopter** (à la fois des élus et des services techniques) en fonction des phases de réflexion : ne pas vouloir à tout prix imposer un point de vue et ne rien écarter de prime abord pour ne pas générer de frustrations. En effet, la transversalité implique une **ouverture d'esprit** afin de faire des liens et des ponts entre les thématiques et de s'assurer d'une prise en compte globale des enjeux.
- **Synthétiser ou reformuler les dires d'acteurs**, s'assurer en permanence que les acteurs se comprennent au-delà de leurs différences d'approche et de perception des questions territoriales.

Confronter les expertises

- **Mettre en place des ateliers traitant de plusieurs sujets de manière simultanée ou croisée**. Si vous optez pour l'organisation d'ateliers mono thématiques, essayez d'inclure une vision transversale à l'exercice en invitant des acteurs aux compétences diverses.
- **Mettre en débat différentes stratégies d'acteurs de territoire pour mettre en exergue des contradictions** (l'installation de grandes surfaces et de grandes enseignes versus le maintien des commerces de proximité par exemple ...)

Expertise versus usages

- **Mettre en avant quelques conflits d'usage pour favoriser les débats de fond** et mettre en relation experts et usagers, ou mettre en avant des contradictions dans les 2 sphères (par exemple, l'agrandissement de la couverture des réseaux de téléphone mobile versus les inquiétudes des impacts potentiels sur la santé des enfants).





Fiche 6 Inclure une dimension transversale

Tous ces échanges et croisements de points de vue autour de l'état des lieux permettront de faire émerger des thèmes fédérateurs pour structurer par la suite le diagnostic partagé du territoire et rédiger des fiches thématiques (se reporter à la fiche « structurer le diagnostic »).

■ Réaliser une analyse globale « Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces » (méthode dite AFOM) du territoire : croiser les analyses

Après avoir rédigé les fiches thématiques du diagnostic, il devient possible de mener une analyse globale du territoire selon la méthode AFOM : en effet, sur chaque fiche ont été identifiés des atouts, faiblesses, opportunités et menaces qu'il convient maintenant de mettre en lien pour faire émerger les enjeux. Pour plus d'éléments, se reporter à la fiche « identifier les enjeux ».

Et dans la pratique ?

■ Favoriser les pratiques transversales, en pensant systématiquement aux contraintes organisationnelles et pratiques à lever.

En interne à la collectivité :

- **créer des espaces et des moments d'échange et d'acculturation** entre les agents et entre les élus et les agents : réunions communes entre services en développant des aspects conviviaux (repas, projection d'un film...), présentation croisée des missions des agents, discussion sur le diagnostic comme base de travail.
- **donner les moyens aux agents de participer** : inscrire la démarche dans le temps de travail même quand il s'agit de réunions en dehors de horaires habituels (le soir par exemple quand il s'agit de réunions services et élus) et dupliquer lorsque c'est possible les événements pour permettre à tous les agents de venir en prenant en compte les nécessités des services (astreintes, horaires...)

Avec les autres structures territoriales :

- **convier les autres collectivités du territoire à participer** au comité de pilotage de l'Agenda 21 (par exemple la communauté de communes si votre commune est intégrée à un EPCI, mais pourquoi pas la communauté d'agglomération, le conseil général ou régional, etc.) : pensez à tous vos partenaires actuels ET potentiels !
- **fédérer des initiatives avec des communes limitrophes** aussi engagées dans une démarche similaire : semaine du Développement Durable, forums...





Projet Éducatif Local

Ville de Redon

Direction des Services Éducatifs



(extrait)



SCOP REPÈRES
133 avenue des Minimes 31200 Toulouse
www.scop-reperes.fr
Email : contact@scop-reperes.fr
Tél. : 05 67 11 19 39

(...)

La notion de Tiers Lieu

- Tout au long des échanges qui ont rythmé la réflexion autour du Projet Éducatif Local, les acteurs ont évoqué la nécessité de créer un / des lieu(x) de rencontre, d'expérimentation et de découverte pour les jeunes, mais aussi avec une dimension intergénérationnelle.
- Ces lieux multiformes se rapprochent de la notion de Tiers Lieu, telle que l'a définie Ray Oldenburg en 1989⁽¹⁾ : un troisième environnement social, en dehors de la maison et du travail.
- Ce sont des espaces de partage d'expérience, de compétence et de débat qui permettent la rencontre de populations qui spontanément ne se croisent plus.
- Ils reposent sur 4 conditions de fonctionnement :
 - *Des espaces informels en accès libre, sans besoin d'activité support pour y accéder.*
 - *Un positionnement dans un lieu de passage.*
 - *Des espaces d'activités autonomes ou accompagnées (ex : Fab Lab, Repair Cafés, Makerspaces, jardins partagés, espaces de coworking, etc.)*
 - *Des temps d'échanges ou de pratiques culturelles qui favorisent la rencontre entre les publics.*


⁽¹⁾ Ray Oldenburg, *The Great Good Place : Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*. 1989, Da Capo Press.



Des Tiers Lieux dédiés à la jeunesse

- Dans le domaine de la jeunesse, les lieux d'accueil sont très différents dans leur forme, leurs objectifs et par les acteurs qui les portent : *Point Information Jeunesse, Mission Locale, Accueils Jeunes, Maison des Adolescents, etc.*
- Ce morcellement des espaces freine la construction d'une dynamique globale d'accueil et d'accompagnement des jeunes.
- Partant de ce constat des territoires ont développé des Tiers Lieux rassemblant plusieurs acteurs de la jeunesse et proposant différentes formes d'actions, de l'accueil informel à l'orientation ou l'accompagnement de projets :
 - **La ville de Tournefeuille (31) en en cours de création d'un Tiers Lieu éducatif** : "Un espace expérimental et innovant dédié aux jeunes à partir de 15 ans". Dans un même espace de 200m², il rassemblera un bar associatif, un pôle d'information, des ateliers, un espace multimédia, une coopérative de service et un espace de coworking.
 - **La Communauté de Communes Mad et Moselle (54) a développé des Tiers Lieux jeunesse éphémères** en préfiguration d'un Tiers Lieu pérenne. Il s'agit d'un lieu d'échange et de créativité, un espace de rencontres et de mutualisation de ressources pour permettre à tous d'y trouver un espace de travail convivial facilitant le partage et la création de projets.
 - **À Indre (44), l'ACLEA a créé un Tiers Lieu pour les jeunes de plus de 11 ans.** Il regroupe un Club Ado, un Espace Jeux (ludothèque et makerspace), un Espace Public Numérique et l'Espace Info Jeunes.

Fiche A2 : Création d'un Tiers Lieu jeunesse

	Action	Création d'un Tiers Lieu dédié à la jeunesse	
	Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un espace d'accueil, de socialisation et de découverte culturelle pour les jeunes en partenariat avec les acteurs associatifs et institutionnels. • Créer des temps d'animations intergénérationnelles et d'échange pour les parents. 	
	Freins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Hétérogénéité des acteurs. • Manque d'espaces de coopération. • Besoin en locaux. 	<div data-bbox="804 1592 874 1659"></div> <div data-bbox="932 1615 1070 1644">Ressources</div> <ul style="list-style-type: none"> • Tissu associatif. • Préexistence d'une Mission Locale, d'un Fab Lab et d'une équipe jeunesse. • Projet de Maison des Adolescents
	Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> • CAF • Département • Éducation Nationale • Redon Agglomération • Associations 	<div data-bbox="804 1794 874 1861"></div> <div data-bbox="932 1805 1070 1850">Partenaires financiers</div> <ul style="list-style-type: none"> • CAF • Réseau Information Jeunesse • Redon Agglomération
	Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2019 : Réunion des acteurs pouvant participer à l'animation du Tiers Lieu (Équipe Jeunesse, Mission Locale, Maison des Adolescents, Fab Lab, Centre Social, associations, etc.) • 4^{ème} trimestre 2019 : Définition du projet et des moyens nécessaires. • 1^{er} semestre 2020 : Ouverture du Tiers Lieu 	



DOCUMENT 9

Article 2 de l'arrêté du 14 avril 2022 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « France Tiers Lieux »

17 avril 2022

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 26 sur 126

*Le ministre délégué auprès du ministre de l'Europe
et des affaires étrangères, chargé du tourisme,
des Français de l'étranger et de la francophonie,
et auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises,*
JEAN-BAPTISTE LEMOYNE

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,*
OLIVIER DUSSOPT

ANNEXE

EXTRAIT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC FRANCE TIERS LIEUX

Il est constitué entre les personnes désignées à l'article 5 un groupement d'intérêt public régi par le chapitre II de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, par ses décrets d'application et par la présente convention.

TITRE 1^{er}

OBJET ET COMPOSITION

(...)

Article 2

Objet et champ territorial

Le groupement d'intérêt public a pour objet d'appuyer le développement, la professionnalisation et la pérennisation des tiers-lieux en France. Pour ce faire, il a notamment pour mission de :

- a. Structurer une filière professionnelle des personnels des tiers-lieux : existence juridique, formation, diplômes, etc. ;
- b. Animer les réseaux intermédiaires de tiers-lieux constitués à différentes échelles (régionales et départementales notamment) ;
- c. Construire une offre en ingénierie pour accompagner l'émergence et la consolidation de tiers-lieux ;
- d. Soutenir la mutualisation des ressources pour créer des outils communs aux tiers-lieux ;
- e. Analyser l'évolution de l'éco système des tiers-lieux et contribuer à sa compréhension en rédigeant un rapport annuel d'état des lieux ;
- f. Fournir accompagnement, appui et ingénierie pour chacun des membres du GIP, lorsqu'ils conduisent des programmes de soutien aux tiers-lieux.

Le champ d'intervention du GIP est le territoire national.

(...)